



ercle des Amis de Saint-Briac et de la Côte d'Émeraude

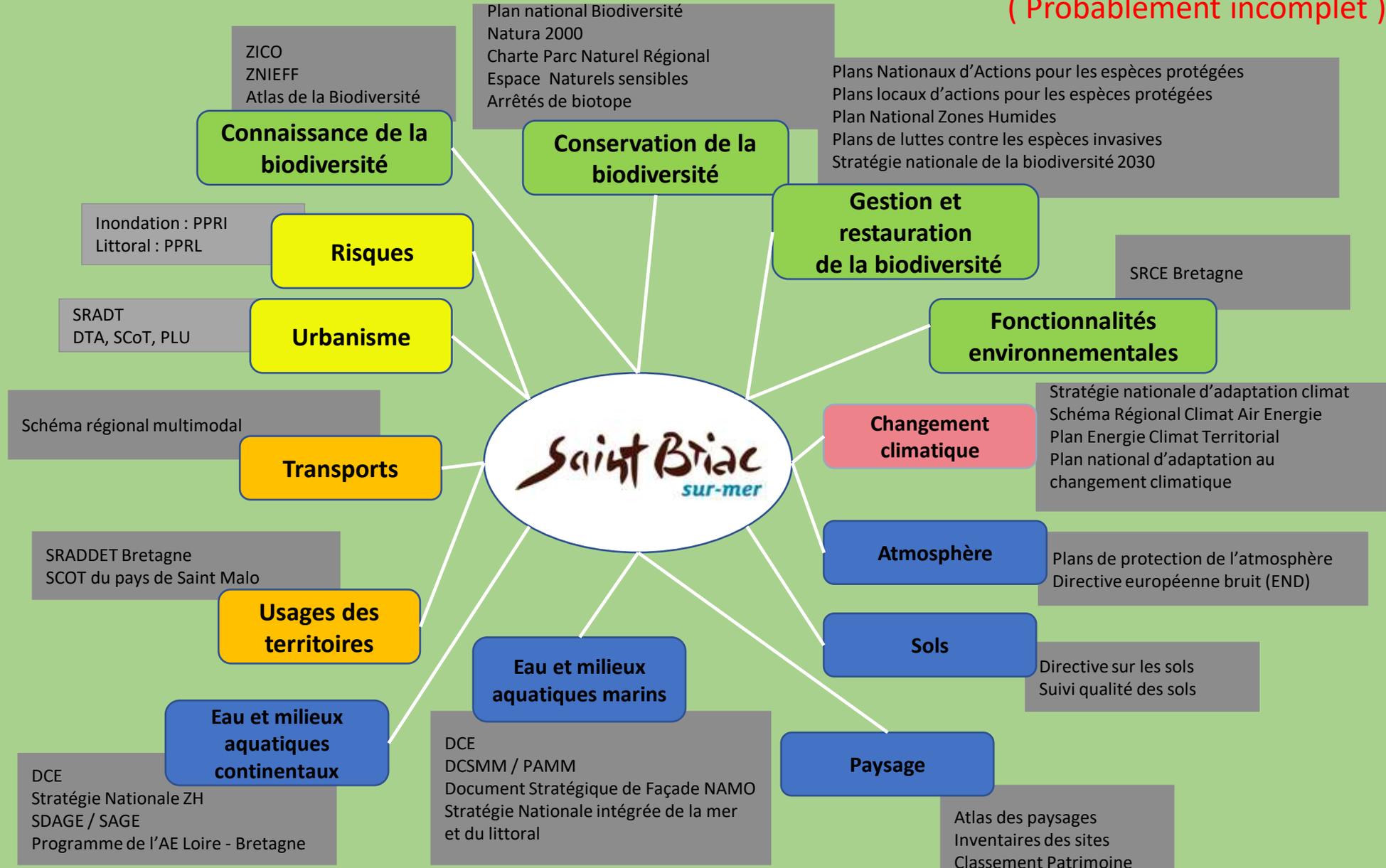
Démarche prospective

Saint Briac
sur-mer

Le cadre et les enjeux environnementaux de la commune de Saint Briac sur Mer

Le territoire et le cadre institutionnel

(Probablement incomplet)



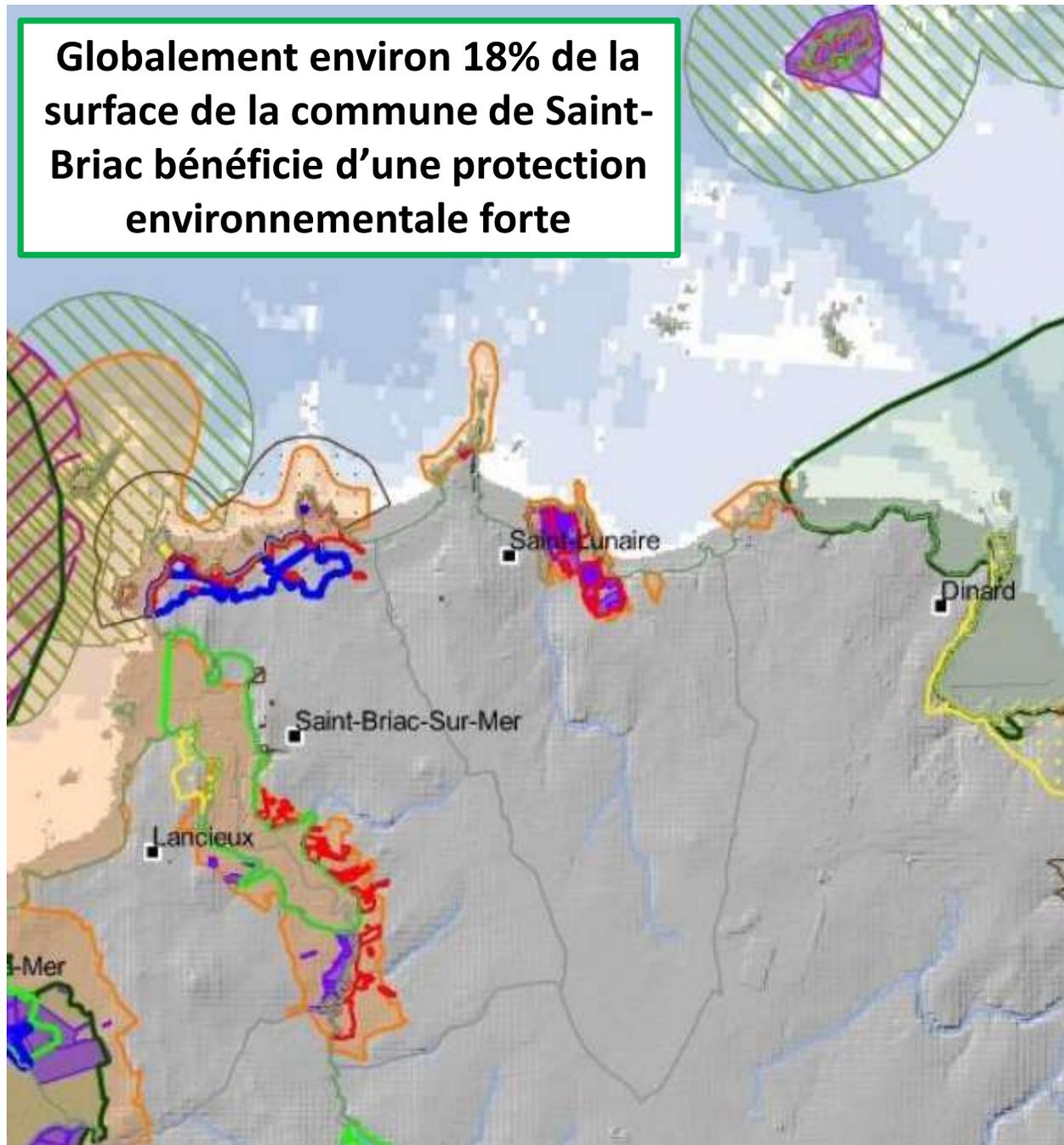
Le cadre et les enjeux environnementaux

- **Les habitats naturels et la biodiversité**
- **Le changement climatique**
- **Les pollutions locales**

Le cadre et les enjeux environnementaux

- **Les habitats naturels et la biodiversité**
- Le changement climatique
- Les pollutions locales

Globalement environ 18% de la surface de la commune de Saint-Briac bénéficie d'une protection environnementale forte



 Arrêté de protection de biotope

 Espace naturel sensible

Sites Natura 2000

Zone de protection spéciale (DO)

 'Îles de la Colombière, de la Nellière et des Haches'

Zone spéciale de conservation (DHFF)

 'Baie de Lancieux, baie de l'Arguenon, archipel de Saint-Malo et Dinard'

Sites classé, sites inscrits

 Site classé

 Site inscrit

Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique

 ZNIEFF de type 1

 ZNIEFF de type 2

Conservatoire du littoral

 Espace définitivement protégé

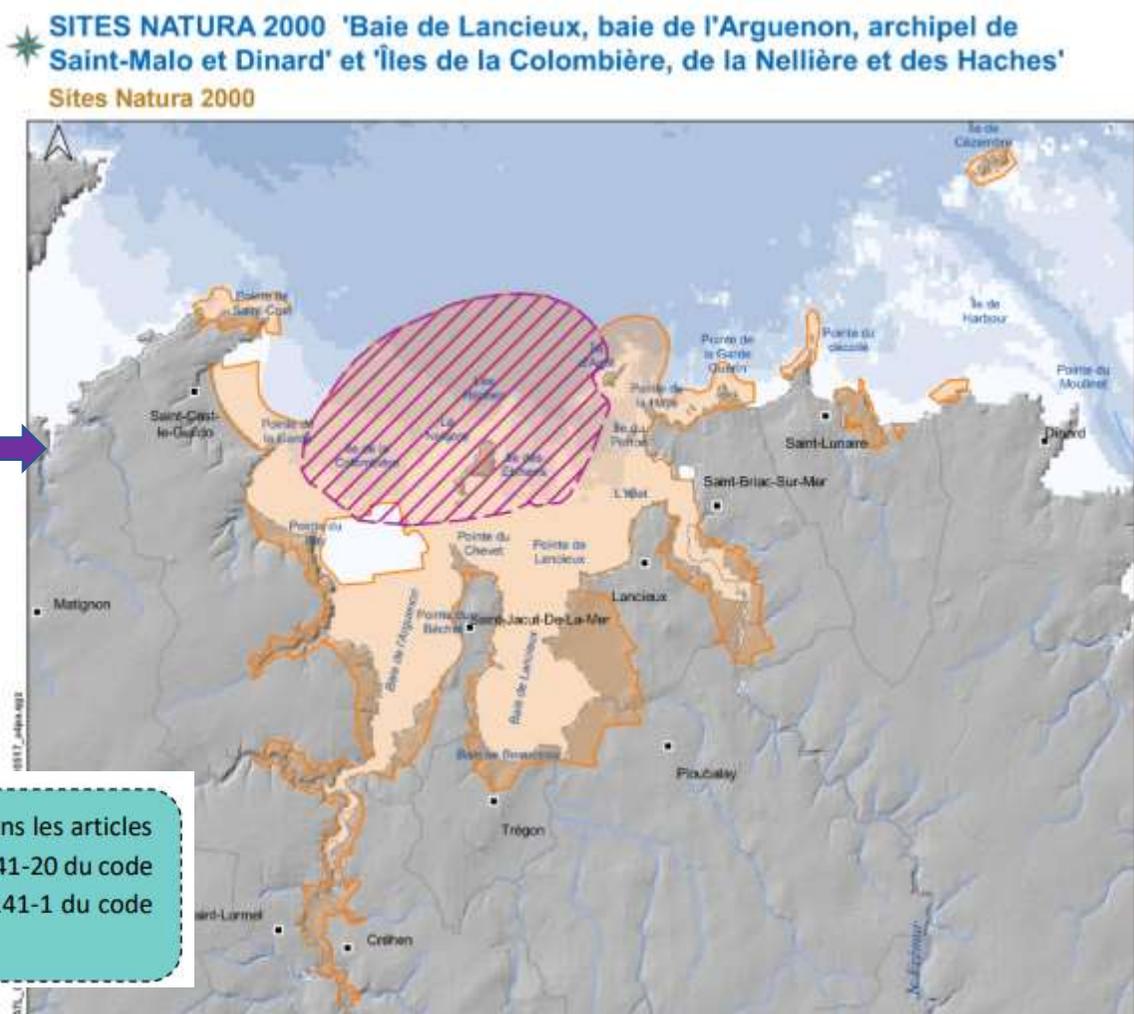
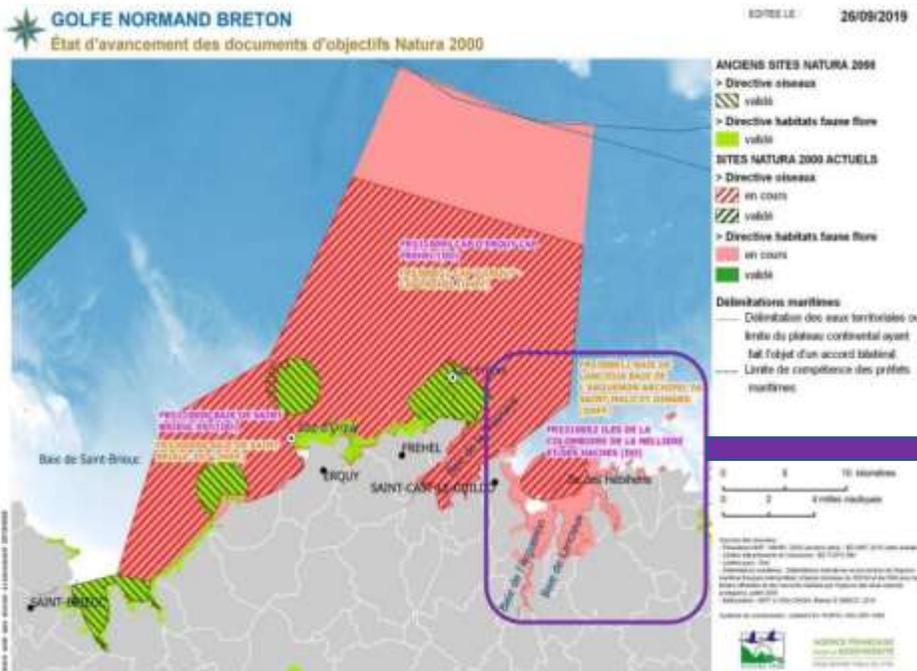
 Périmètre d'intervention

Réserve de chasse sur le Domaine Public Maritime (DPM)

 Réserve de chasse



Natura 2000 - FR5300012 - Baie de Lancieux, Baie de l'Arguenon, Archipel de Saint Malo et Dinard (mai 2014)



EDITEE LE: 17/05/2021
DOCUMENT DE TRAVAIL

Sites Natura 2000

Directives "Oiseaux"
Zone de protection spéciale
"Îles de la Colombière, de la Nellière et des Haches"

Directive "Habitats"
Zone spéciale de conservation
"Baie de Lancieux, baie de l'Arguenon, archipel de Saint-Malo et Dinard"

Système de coordonnées: Lactet 03 (PROJ) IPRG GRS 1983

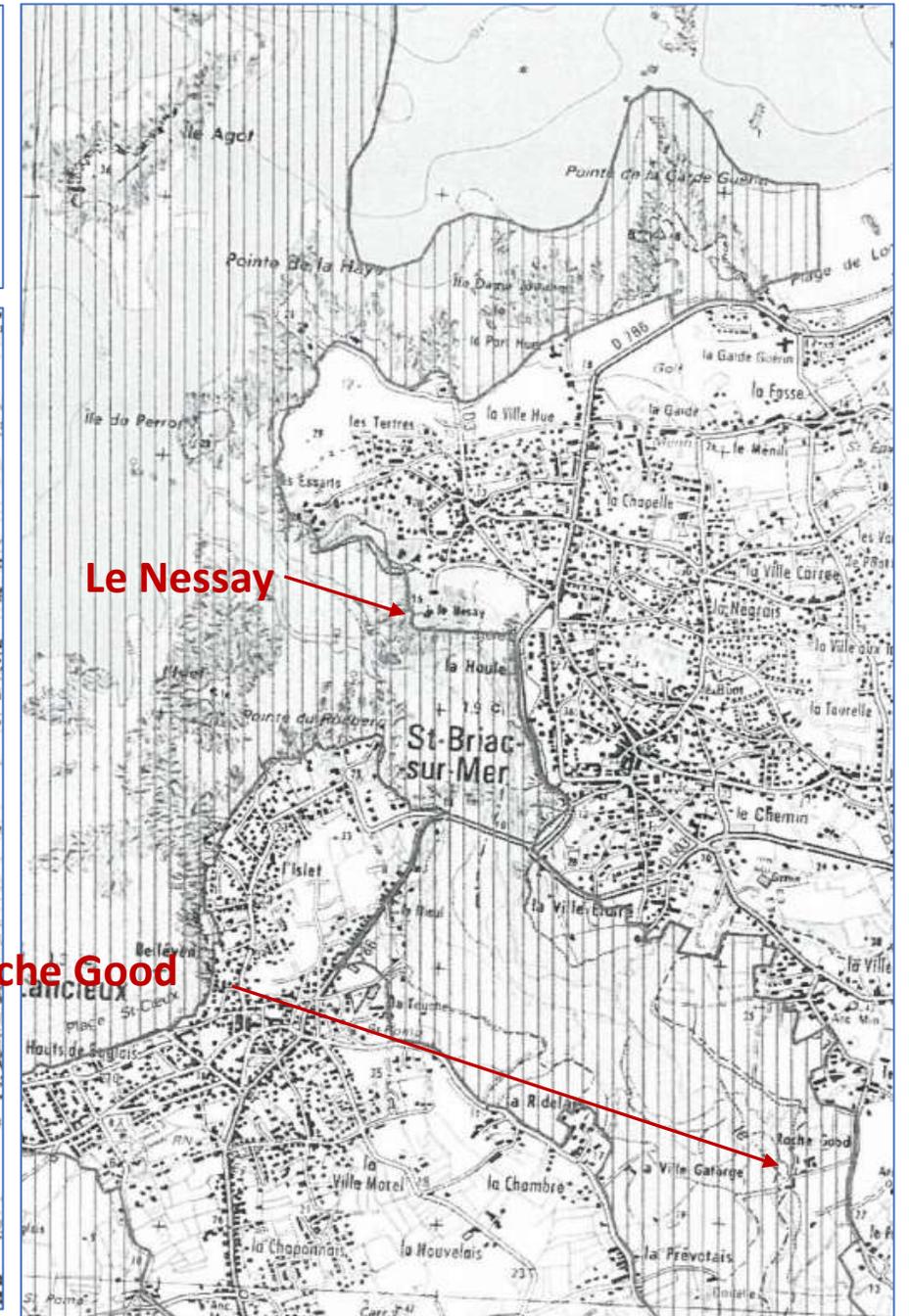
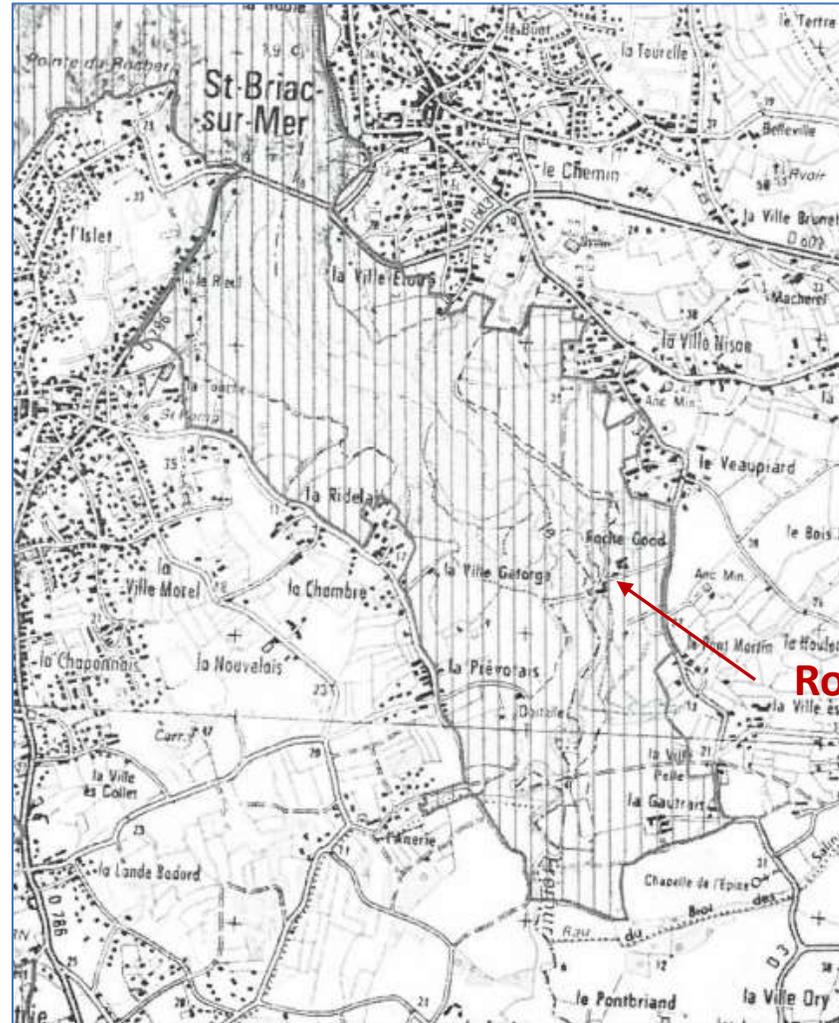
OFB
OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

En droit français, les DOCOBs sont inscrits dans plusieurs codes. On les retrouve dans les articles L.414-1 à L.414-7 et R.414-1 à R.414-29 du Code de l'environnement, les articles R.341-20 du code rural et de la pêche maritime, les articles L142-2, R111-28, R122-2, R123-2-1 et R141-1 du code de l'urbanisme, et les articles L8, L7 et R11-8 du code forestier.



Zone Natura 2000 : Baie de Lancieux, Baie de l'Arguenon, Archipel de Saint-Malo et Dinard

Cartes extraites de l'arrêté Natura 2000 du 6 mai 2014
Responsable du site : DREAL Bretagne



Environ 110 ha soit 13% de la commune (hors zone maritime)

Le DOCOB (DOCument d'OBjectifs)



Lancement de l'élaboration : 20 mai 2021

Validation de l'état initial (juin 2022)

Validation des objectifs opérationnels (novembre 2022)

Validation des mesures / validation du DOCOB (14 avril 2023)

<https://lancier-colombiere.n2000.fr>

Natura 2000 : l'implication de la commune ?

Contribution à la mise en œuvre des mesures

Le contenu de la charte Natura 2000

- Des recommandations générales
- Des engagements spécifiques aux enjeux Natura 2000
- Un formulaire d'engagement

CHIROPTÈRES
Recommandations

Je veille à :

- ✓ En cas de présence de chauves-souris, limiter au maximum la pénétration dans les lieux occupés.
- ✓ Avertir l'animateur Natura 2000 de toute découverte de populations de chauves-souris à l'intérieur du bâtiment (combles, caves, etc.) ou d'arbre, ou de modification de celle-ci (désertion des lieux, etc.)
- ✓ Préserver l'environnement immédiat des sites à chauves-souris (limiter les pollutions lumineuses, favoriser les techniques de jardinage biologique, éviter les feux, etc.).

Engagements de bonnes pratiques

Je m'engage à :

- En cas de projet d'aménagement, signaler à l'animateur Natura 2000 les opérations de gestion/entretien envisagées.
Points de contrôle : correspondance avec la structure architecturale.
- Sauf raison de sécurité, ne pas obstruer les entrées de gîtes. Si l'accès doit être fermé, je mets en place un nouveau accès en concertation avec l'opérateur Natura 2000.
Points de contrôle : présence d'un accès permanent et praticable dans les lieux fréquentés par les chiroptères.
- ne pas installer d'éclairage à l'entrée des gîtes pour préserver des conditions favorables aux chiroptères.
Points de contrôle : absence de dispositif d'éclairage.

FORMULAIRE D'ENGAGEMENT

ZSC • Baie de Lancelieux, Baie de l'Arguemon, Archipel de Saint-Malo et Dinard •
ZPS • Îles de la Colombière, de la Nellière et des Haches •

	Code	Mesure
TER	TER1	Acquisition et actualisation des connaissances sur les habitats naturels, les espèces floristiques et faunistiques
	TER2	Amélioration des connaissances et mise en place d'actions sur les continuités écologiques favorables aux espèces animales d'intérêt communautaire
	TER3	Maintien de l'ouverture des habitats terrestres d'intérêt communautaire
	TER4	Maintien et développement d'une agriculture favorable aux habitats et espèces d'intérêt communautaire
	TER5	Maintien et/ou restauration d'une gestion favorable aux habitats boisés et espèces associées
	TER6	Maintien et/ou restauration de conditions d'accueil favorables aux populations de Chiroptères
	TER7	Maintien et/ou restauration de conditions d'accueil favorables aux populations de Loutré d'Europe
	TER8	Limitation du développement des espèces invasives et/ou non indigènes
	TER9	Mise en place d'un observatoire simplifié des fréquentations et veille sur les nouvelles pratiques
	TER10	Maîtrise et organisation de la fréquentation humaine
	TER11	Veille et mise en place de solutions contre la prédation des oiseaux et des œufs
	TER12	Limitation du dérangement par les animaux domestiques
	TER13	Adaptation de la fréquentation sur les zones importantes pour l'avifaune
CS	CS1	Promotion des enjeux du site Natura 2000 et de leur gestion auprès du grand public
	CS2	Sensibilisation des professionnels et des collectivités aux enjeux écologiques
	CS3	Mise en place d'une sensibilisation engageante en mer et de campagnes de maraude
	CS4	Promotion des bonnes pratiques de pêche à pied
	CS5	Développement d'actions d'éducation à l'environnement
GOUV	GOUV1	Gestion et actualisation des données du document d'objectifs
	GOUV2	Articulation de Natura 2000 avec les autres politiques publiques et contribution aux réseaux de gestionnaires
	GOUV3	Évaluation des incidences : appui aux porteurs de projets et aux services instructeurs
	GOUV4	Animation et mise en œuvre du document d'objectifs
MER	MER1	Mise en place de mouillages de moindre impact sur herbiers de zostères
	MER2	Mise en place d'une zone d'exclusion des mouillages forains sur herbiers de zostères
	MER3	Réduction des principaux risques d'impact sur les habitats sensibles
	MER4	Accompagner les mesures issues de l'Analyse Risque Pêche
	MER5	Sensibilisation à l'identification et à la gestion des espèces non indigènes marines
	MER6	Limitation des impacts sur les mammifères marins liés aux bruits impulsifs
	MER7	Sensibilisation aux bonnes pratiques d'approche et d'observation des mammifères marins
	MER8	Réduction des captures accidentelles d'oiseaux, de mammifères marins et de poissons amphihalins
	MER9	Développement d'une lutte passive contre la déprédation sur les zones conchylicoles
	MER10	Lutte contre la pêche illégale d'amphihalins
	MER11	Partage de connaissances sur les poissons amphihalins
	MER12	Connaissance du milieu marin
TM	TM1	Contribution aux programmes de réduction des apports excessifs de nutriments vers la mer et accompagnement des actions curatives
	TM2	Eaux noires et eaux grises : équipement et sensibilisation
	TM3	Carénage éco-responsable : augmentation et amélioration des équipements et incitation à leur réalisation
	TM4	Encouragement de la certification Port propre
	TM5	Contribution au dispositif de lutte contre les pollutions accidentelles
	TM6	Ramassage des déchets : accompagnement des initiatives et sensibilisation
	TM7	Retrait des épaves et navires abandonnés
	TM8	Réduction, récupération et valorisation des déchets plastiques issus des activités maritimes
	TM9	Lutte contre les déchets dans les réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales
	TM10	Adaptation aux effets du changement climatique

DOCOB Natura 2000 : Fiches actions pouvant concerner Saint-Briac

- TER2 – AMELIORATION DES CONNAISSANCES SUR LES CONTINUITES ECOLOGIQUES POUR LES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE (chauve souris de la Garde Guérin – problème du maintien des continuités écologiques)
- **TER3** – MAINTIEN DE L'OUVERTURE DES HABITATS TERRESTRES D'INTERÊT COMMUNAUTAIRE – éviter la fermeture des milieux – **Commune MOA potentiel**
- TER4 – MAINTIEN ET DEVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE FAVORABLE AUX HABITATS ET ESPECES D'INTERÊT COMMUNAUTAIRE – attention au type d'agriculture – maintenir des pratiques favorables à la biodiversité
- ➔ • **TER6** – MAINTIEN ET/OU RESTAURATION DE CONDITIONS D'ACCUEIL FAVORABLES AUX POPULATIONS DE CHIROPTERES Garde Guérin + zone de chasse des chiroptères **Commune MOA potentiel**
- ➔ • **TER6.5** limiter la pollution lumineuse
- **TER8** – LIMITATION DU DEVELOPPEMENT DES ESPECES INVASIVES/ALLOCHTONES **Commune MOA potentiel**
- **TER9** – MISE EN PLACE D'UN OBSERVATOIRE SIMPLIFIE DES FREQUENTATIONS ET VEILLE SUR LES NOUVELLES PRATIQUES –**Commune partenaire potentiel**
- ➔ • **TER10** – MAITRISE ET ORGANISATION DE LA FREQUENTATION HUMAINE – problème de la gestion des sentiers littoraux **Commune MOA potentiel**
- ➔ • **TER12** – LIMITATION DU DERANGEMENT PAR LES ANIMAUX DOMESTIQUES (*problème des chiens sur les plages*) **Commune partenaire potentiel**
- ➔ • **TER13** – ADAPTATION DE LA FREQUENTATION SUR LES ZONES IMPORTANTES POUR L'AVIFAUNE (événements sportifs – mise en défens de certaines zones de nidification) **Commune partenaire potentiel**

DOCOB Natura 2000 : Fiches actions pouvant concerner Saint-Briac

- MER1 - Mise en place de mouillages de moindre impact sur herbiers de zostères – pas concernée
- ➔ • MER2 – Mise en place d'une zone d'exclusion des mouillages forains sur herbiers de zostères **Commune MOA potentiel**
- **MER3** – Exclusion spatiale des principaux risques d'impact sur habitats sensibles (pêche à pied, cultures marines, aménagements...) – définir les éventuelles zones et faire de la sensibilisation **Commune MOA potentiel**
- MER5 – Sensibilisation à l'identification et à la gestion des espèces non indigènes marines – favoriser la communication
- MER 7 - Sensibilisation aux bonnes pratiques d'approche et d'observation des mammifères marins – aider à la sensibilisation
- ➔ • **MER 12**– Restauration de la continuité Ecologique – Appui Technique (*Rochevoude ? Barrage sur Lancieux*)
- ➔ • MER13 – Partage de la connaissances sur les poissons amphihalins – volet science participative : **Commune MOA potentiel**

DOCOB Natura 2000 : Fiches actions pouvant concerner Saint-Briac

- **TM1** – CONTRIBUTION AUX PROGRAMMES DE REDUCTION DES APPORTS EXCESSIFS DE NUTRIMENTS VERS LA MER ET ACCOMPAGNEMENT DES ACTIONS CURATIVES – problème des algues vertes **ETPB MOA potentiel**
- **TM2** – EAUX NOIRES ET EAUX GRISES : EQUIPEMENT ET SENSIBILISATION Développer traitement des déchets, des eaux grises et noires, **Commune MOA potentiel**
- ➔ • **TM3** – CARENAGE ECO-RESPONSABLE : AUGMENTATION ET AMELIORATION DES EQUIPEMENTS ET INCITATION A LEUR REALISATION pratiques de carénage respectueuses de l’environnement **Commune MOA potentiel**
- ➔ • **TM4** – ENCOURAGEMENT DE LA CERTIFICATION PORT PROPRE **Commune MOA potentiel**
- ➔ • **TM5** – CONTRIBUTION AU DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS ACCIDENTELLES mise en place d’un plan Infra POLMAR **commune MOA potentiel**
- **TM6** – RAMASSAGE DES DECHETS : ACCOMPAGNEMENT DES INITIATIVES ET SENSIBILISATION **commune MOA potentiel**
- **TM7** – RETRAIT DES EPAVES **Commune partenaire potentiel**
- **TM8** – REDUCTION, RECUPERATION ET VALORISATION DES DECHETS PLASTIQUES ISSUS DES ACTIVITES MARITIMES
- ➔ • **TM9** – LUTTE CONTRE LES DECHETS DANS LES RESEAUX D’ASSAINISSEMENT ET D’EAUX PLUVIALES **commune MOA potentiel**
- ➔ • **TM10** – ADAPTATION AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE **Commune partenaire potentiel**

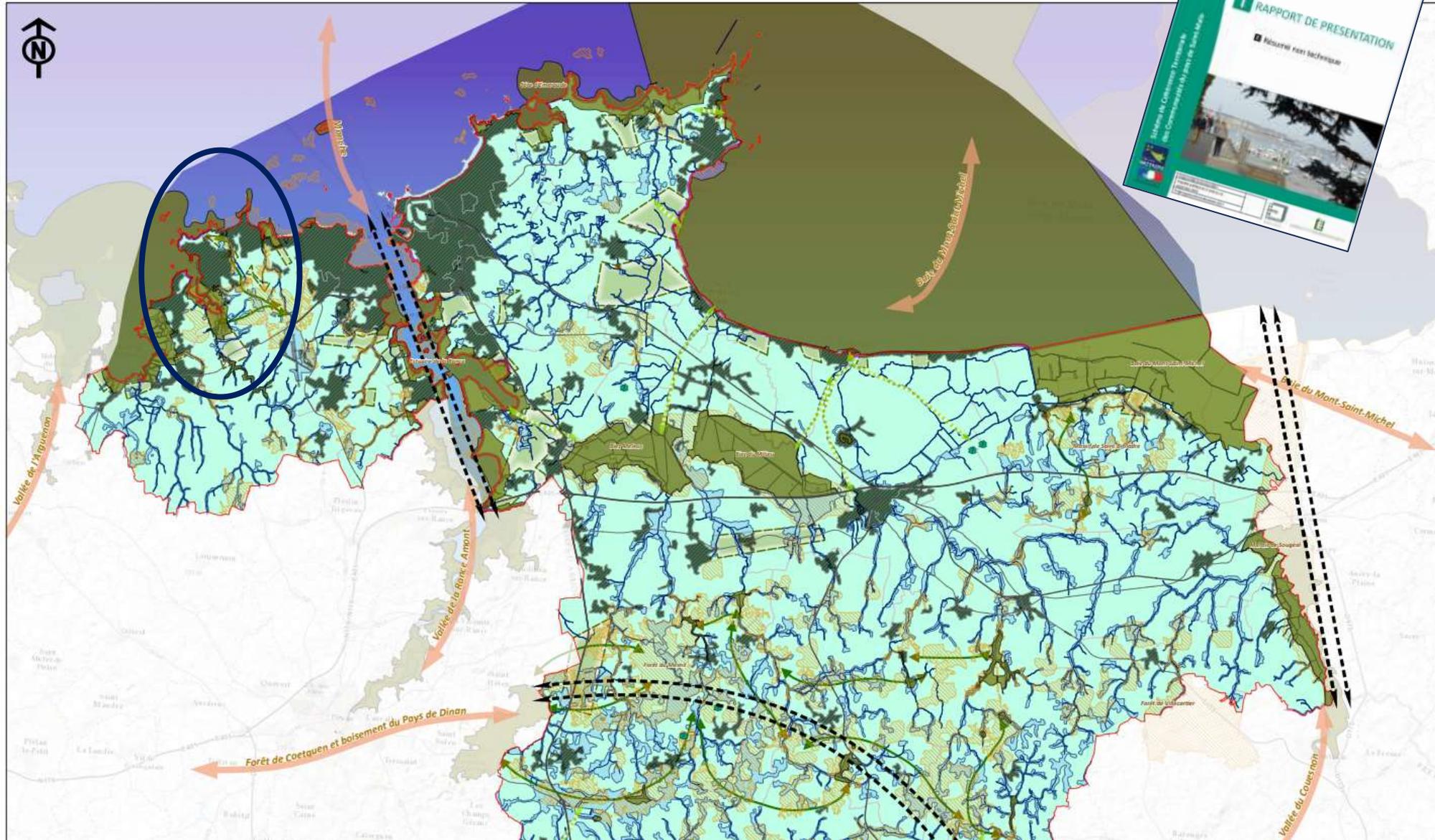
DOCOB Natura 2000 : Fiches actions pouvant concerner Saint-Briac

- CS1 – PROMOTION DES ENJEUX DU SITE NATURA 2000 ET DE LEUR GESTION AUPRES DU GRAND PUBLIC **commune partenaire potentiel**
- ➔ • CS3 – MISE EN PLACE D'UNE SENSIBILISATION ENGAGEANTE EN MER ET DE CAMPAGNES DE MARAUDE **commune partenaire potentiel**
- ➔ • CS4 – PROMOTION DES BONNES PRATIQUES DE PECHE A PIED **commune partenaire potentiel**
- CS5 – DEVELOPPEMENT D'ACTION D'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT **commune partenaire potentiel**

- GOUV1 – GESTION ET ACTUALISATION DES DONNEES DU DOCUMENT D'OBJECTIFS **commune partenaire potentiel**
- GOUV2 – ARTICULATION DE NATURA 2000 AVEC LES AUTRES POLITIQUES PUBLIQUES ET CONTRIBUTION AUX RESEAUX DE GESTIONNAIRES **commune partenaire potentiel**
- GOUV3 – EVALUATION DES INCIDENCES : APPUI AUX PORTEURS DE PROJETS ET AUX SERVICES INSTRUCTEURS **commune partenaire potentiel**

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Approuvé le 8 décembre 2017
et modifié le 6 mars 2020



ANNEXE 2 Carte de la Trame Verte et Bleue du SCoT des Communautés du Pays de Saint-Malo

Rapport du DOO : sur la base des cartographies de la TVB jointes en annexe au présent document, les documents d'urbanisme locaux détaillent dans leur règlement graphique les différents espaces caractérisés de la TVB, détaillés ci-après. Les documents d'urbanisme locaux définissent également, si nécessaire, de nouveaux réservoirs de biodiversité identifiés au niveau local (exemple : mare abritant une population d'amphibiens remarquables...) ou des corridors écologiques locaux.

- Périimètre SCoT
- Limites communales
- Assurer la valorisation et la préservation des réservoirs de biodiversité principaux et de leurs abords
 - Adapter si nécessaire la protection aux réservoirs de biodiversité principaux ponctuels
- Assurer la valorisation et la préservation des réservoirs de biodiversité complémentaires et de leurs abords
- Préserver les cours d'eau réservoirs/corridors principaux (Liste 1&2 L.214-17)
- Préserver les cours d'eau réservoirs/corridors secondaires
- ↔ Valoriser et préserver les corridors écologiques associés aux milieux boisés
- ↔ Valoriser et préserver les corridors écologiques associés aux milieux humides et vallées
- ↔ Valoriser et préserver les corridors écologiques littoraux
- ↔ Favoriser la restauration des corridors écologiques
- Inscrire les carrières en fin d'exploitation et ayant vocation à être réhabilitées écologiquement dans les continuités écologiques locales
- Favoriser la "Nature en Ville"
- Diffuser le biodiversité sur l'ensemble du territoire en protégeant les zones humides, les cours d'eau et les haies, ainsi qu'en favorisant la lutte contre les espèces invasives
- ↔ Elargir sa vision de la TVB : liaisons écologiques externes principales
- Préserver des espaces de respiration (coupures d'urbanisation)
- Axe de fragmentation majeur
- Axe de fragmentation secondaire

Corridors écologiques régionaux du SRCE

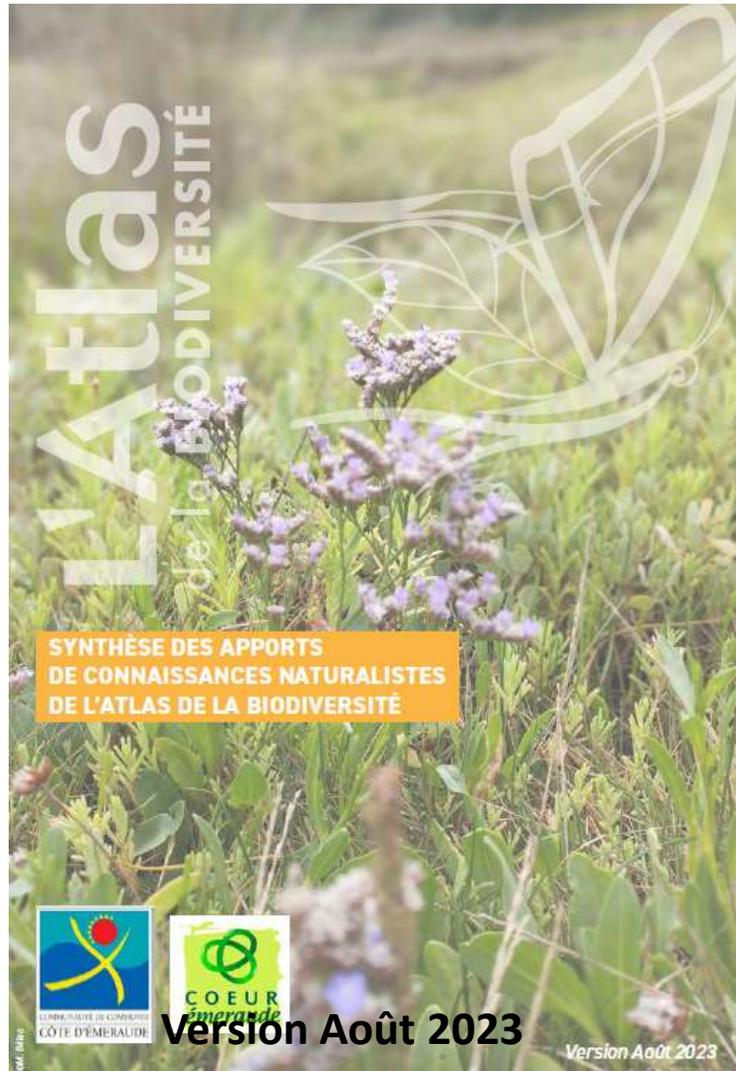
Projet arrêté le 10 mars 2017
Projet approuvé le 8 décembre 2017

En juillet 2021, la CCCE a signé une convention de financement avec l'Office Français de la Biodiversité (OFB) pour la réalisation de son Atlas de la biodiversité.

Un budget prévisionnel de 199 700€, financé à 80% par l'OFB, est alloué à l'Atlas pour la mise en œuvre de 35 actions engagées pour la biodiversité, d'août 2021 à août 2023.

- **L'Atlas de la biodiversité permet :**

- d'établir une synthèse des savoirs (connaissances) et des savoir-faire (compétences) naturalistes du territoire.
- Réaliser des inventaires faunistiques et floristiques complémentaires qui permettront d'avoir une vision des enjeux majeurs du territoire.
- Proposer un plan d'action en faveur de la biodiversité, le PROgramme BIODiversité Territorial d'Intérêt Commun (ProBioTIC).



Les hauts lieux de biodiversité inventoriés à retenir

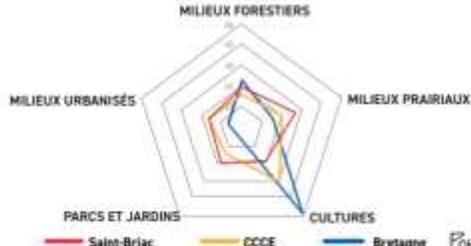
Grâce aux partenaires naturalistes de l'Atlas, plusieurs «hotspots*» de biodiversité ont été inventoriés et sont maintenant mieux connus sur le territoire. Attention : il s'agit des lieux observés à la loupe pendant l'Atlas mais il existe d'autres lieux riches en biodiversité, encore à explorer.

*hotspot : haut lieu de biodiversité



Sources : Inventaires de terrain réalisés dans le cadre de l'Atlas par les partenaires de la DDC, réalisation de la carte : COEUR Émeraude 2023

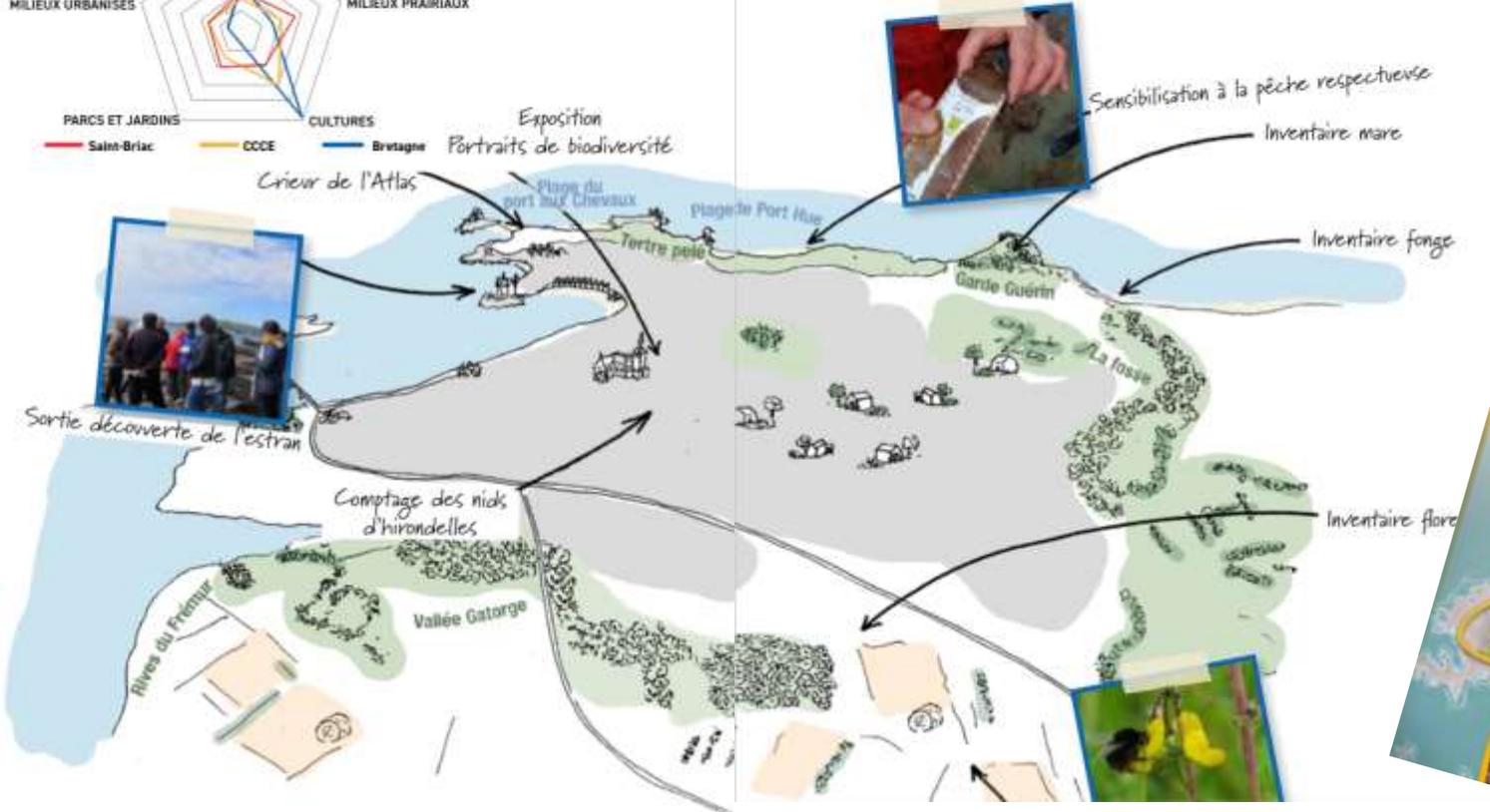
Que s'est-il passé à ... Saint-Briac-sur-Mer ?



Atlas participatif :

Sur 81 observations dans la commune il y a :

FLORE ET FONDE (CHAMPIGNONS)				FAUNE					
Champignons	Fougères	Plantes à fleur	Amphibiens	Crustacés	Mammifères	Oiseaux	Reptiles	Insectes	
12%	12%	76%	4%	4%	17%	73%	1%	1%	

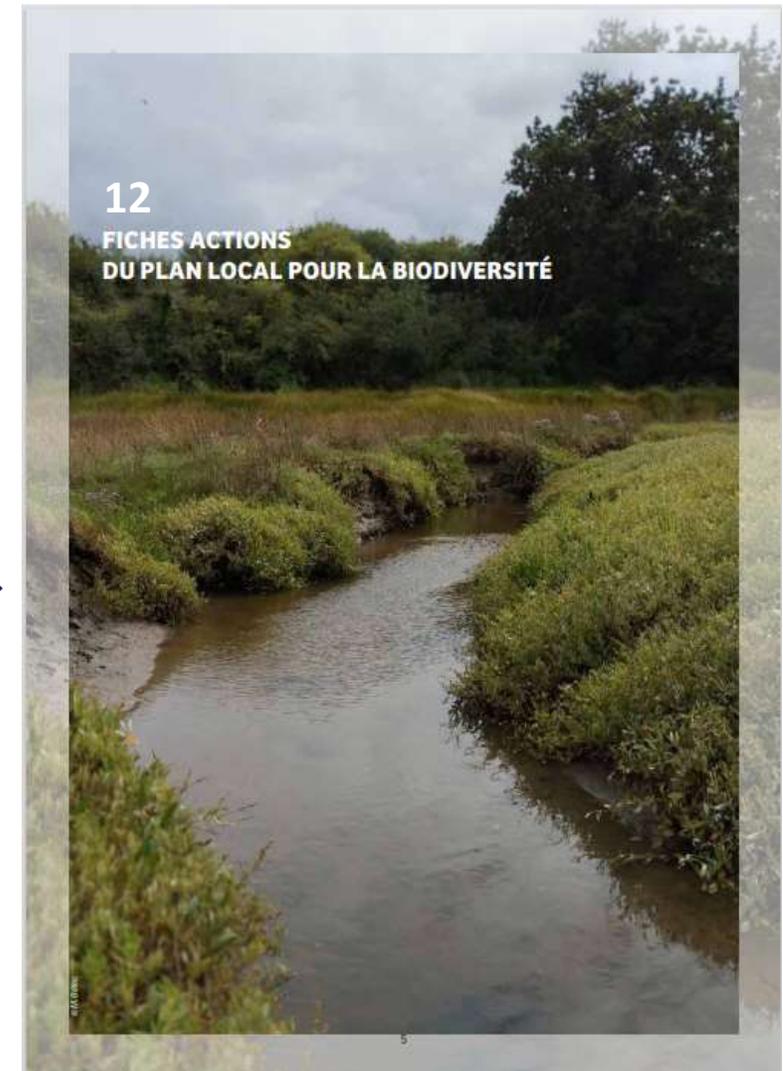


Et si on améliorait... La trame blanche à Saint-Briac-sur-Mer

La continuité sans pollution sonore est essentielle pour la biodiversité. À Saint-Briac-sur-Mer, par exemple, le golf et les espaces naturels sensibles forment une frange qui éloigne la route du littoral préservant ainsi les espèces du littoral. La tranquillité des espèces passe notamment par le silence. Il est important de prendre en compte la trame blanche lors de manifestations festives ou sportives, par exemple.



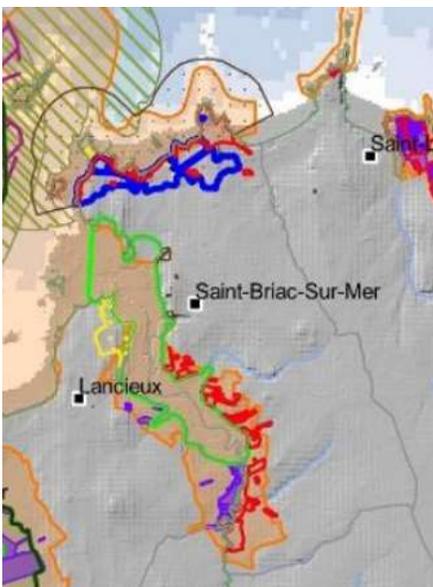
A l'issue de l'Atlas, un plan d'action en faveur de la biodiversité sera proposé, le **PROgramme BIOdiversité Territorial d'Intérêt Commun (ProBioTIC)**.



Validation par le Conseil Communautaire prévue en décembre 2023
Signature par les communes prévue en Janvier 2024

Les ENS

(Espaces Naturels Sensibles gérés par le Département)



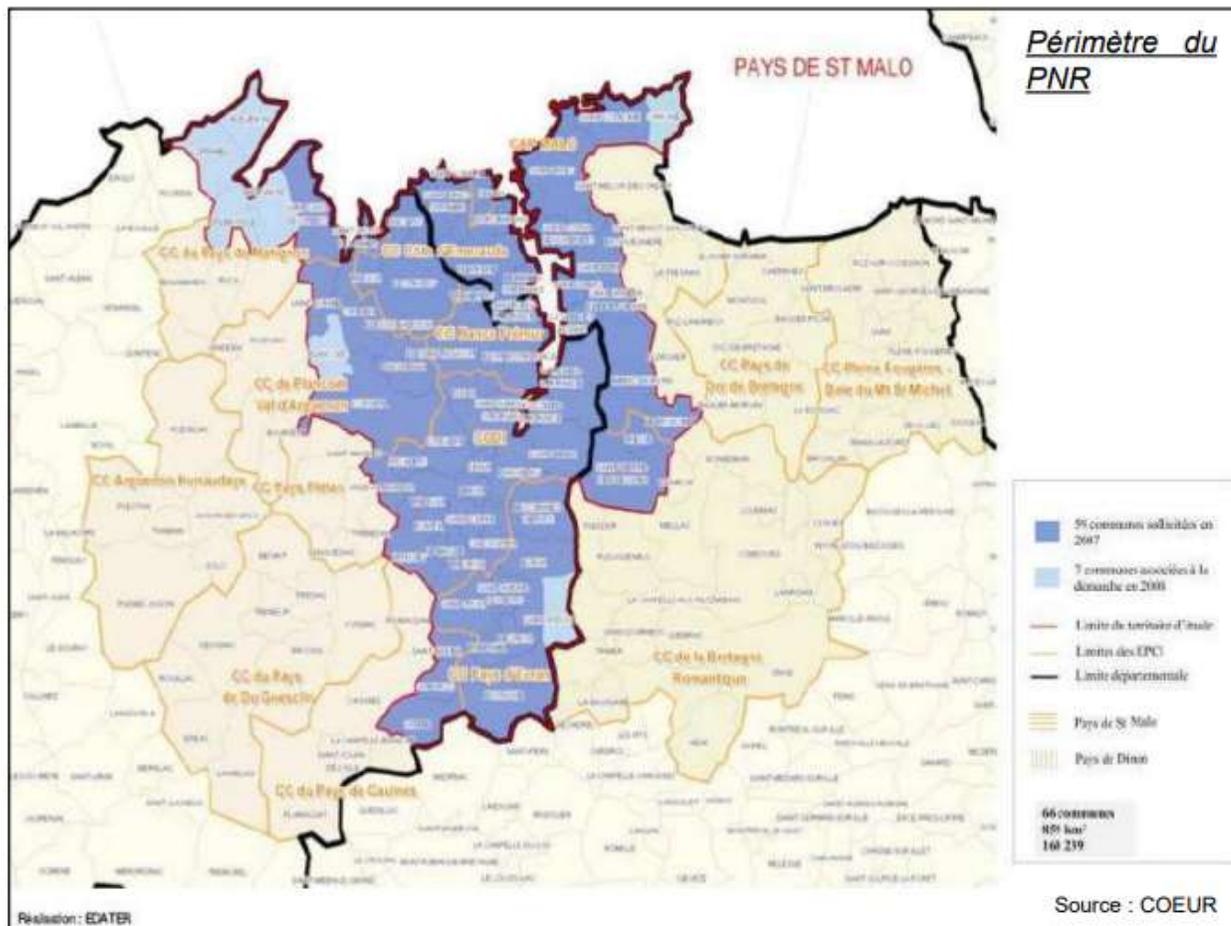
- Le Perron - dunes : 12 136 m² (entre les Essarts et la Pte de la Haye)
- Ilot du Perron : 19 000 m²
- Le Tertre Pelé : 13 361 m² (entre Pte de la Haye et Port Hue)
- Le Port Hue – dunes : 20 900 m²
- Ilot de Dame Jouanne : 2 157 m²
- **La Garde : 10 900 m² (entre Dame Jouanne et Garde Guérin)**
- **La Garde Guérin : 112 282 m²**

- Les Rives du Frémur – prairies de fauche: 362 200 m² (entre le pont de Lancieux et la limite du dept.)

TOTAL : 55,3 ha
(6.8 % de la surface de la commune)



Le projet de Parc Naturel Régional Vallée de la Rance – Cote d'EMERAUDE



Cet établissement public rassemble les 71 communes et les 3 intercommunalités impliquées, les 2 Départements et la Région.



*Syndicat Mixte de préfiguration du Parc naturel régional qui rassemble les collectivités

*Décret de classement du Parc par le Premier Ministre

** Vote des 74 communes et autres collectivités

Le projet de Parc Naturel Régional Vallée de la Rance – Cote d'EMERAUDE

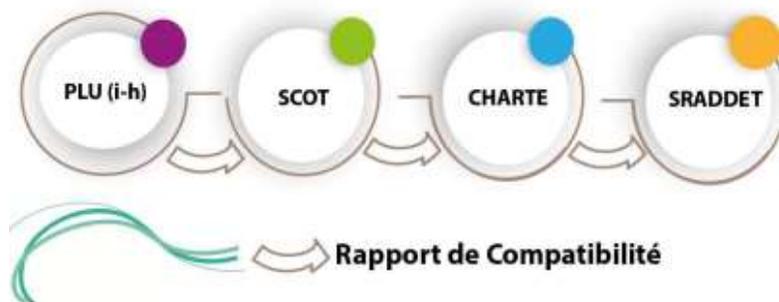
Adhésion de la commune voté lors du conseil municipal de juin 2023

Ma Commune a approuvé la Charte, cela implique quoi ?

Ma commune contribue à la mise en œuvre de la charte, avec l'ensemble des autres collectivités signataires et les partenaires associés, avec l'accompagnement voire la coordination du Syndicat mixte.

Je suis élu et je veille à ce que les projets de la commune :

- o Respectent et valorisent les patrimoines naturels, culturels et paysagers en impliquant les habitants
- o Économisent le foncier et s'inscrivent dans un urbanisme durable
- o Participent à la gestion des ressources naturelles et à leur utilisation raisonnée et équitable en prenant en compte le changement climatique
- o Permettent d'habiter le territoire, de développer une économie locale, sans détruire la qualité des paysages, les terres agricoles et les espaces naturels remarquables
- o Je peux solliciter le Syndicat du Parc ou les autres acteurs concernés pour m'accompagner dans cette tâche, et m'éclairer dans la mise en œuvre de la charte
- o Ma commune s'implique dans les projets collectifs
- o J'échange avec les autres élus du Parc et partage les expériences



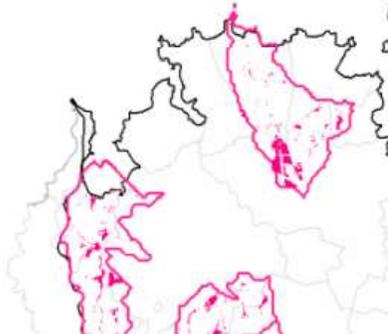
Les zones humides

Les zones humides occupent 62,607 hectares (dont 0.067 Ha de plan d'eau) soit 7.7 % des 812 ha de la commune

Pas de zones humides prioritaires pour la gestion des eaux sur la commune.

Carte 1. Zones humides prioritaires pour la gestion

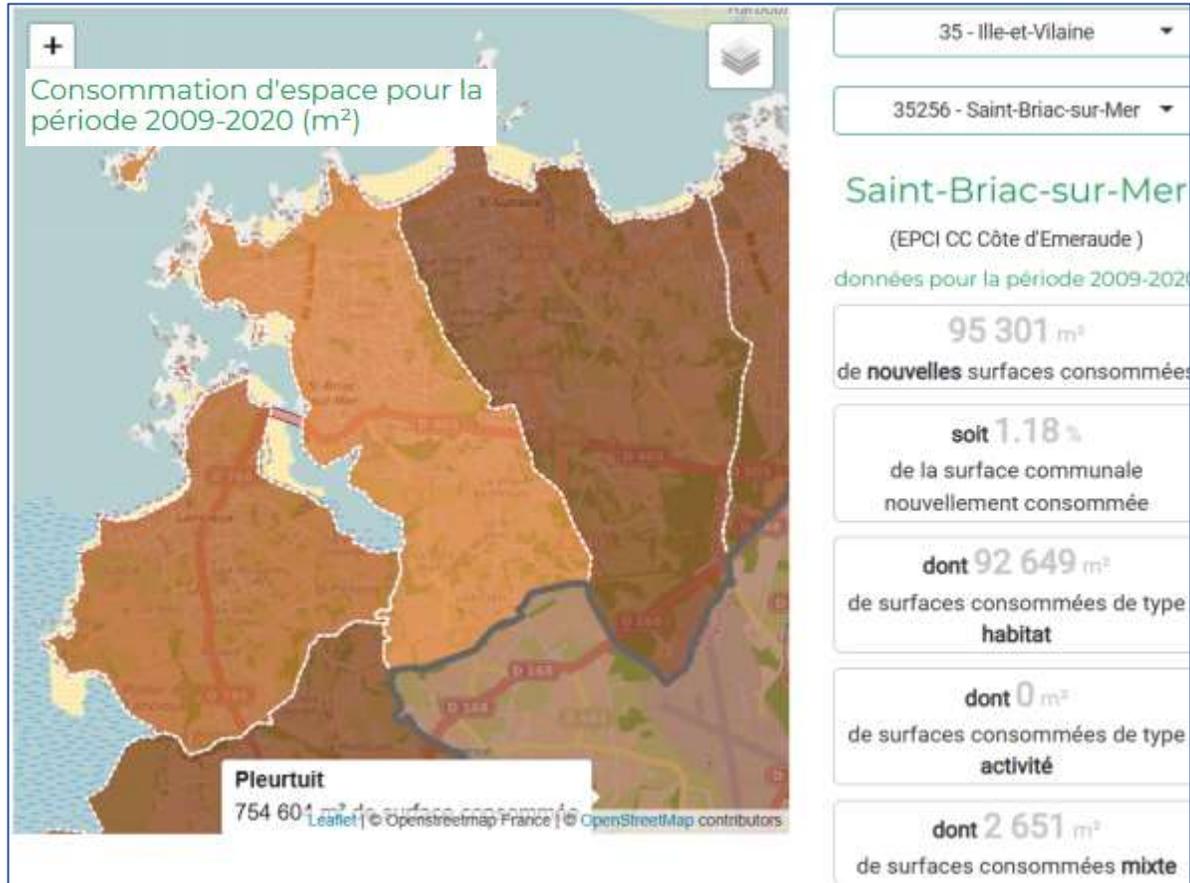
-  Enveloppes à zones humides prioritaires pour la gestion
-  Zones humides prioritaires pour la gestion
-  Limites communales
-  Périmètre du SAGE



Inventaire des zones humides et des cours d'eau.



L'occupation des sols



PLU adopté en février 2016 révisé en 2018

	PLU 2014 papier	PLU 2014 SIG	NOUVEAU PLU SIG
TOTAL DES ZONES U	252,08	252,00	241,1
TOTAL DES ZONES AU	9,38	9,30	0
Sous TOTAL U+AU	261,46	261,30	241,1
TOTAL NP	382,76	383,11	403,9
TOTAL A	128,31	133,30	138,5
TOTAL NH+AH	18,02	18,07	28,6
TOTAL AA+NA	15,44	16,37	0
Sous TOTAL N + A	544,54	550,85	571
TOTAL TERRITOIRE	806,0	812,1	812,1

La consommation d'espace du PLU révisé: La consommation d'espace est en réduction de -0,72 ha.

Décret n° 2022-763 du 29 avril 2022 relatif à la nomenclature de l'artificialisation des sols pour la fixation et le suivi des objectifs dans les documents de planification et d'urbanisme

La loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette)

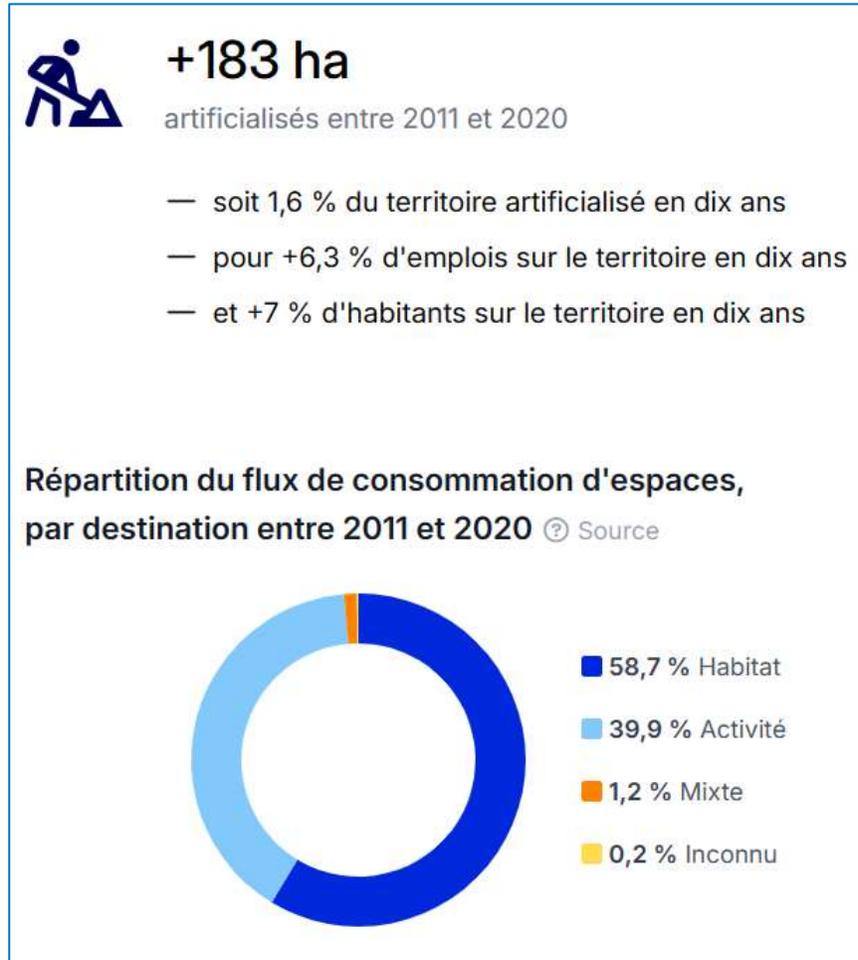
La [loi climat et résilience du 22 août 2021](#) a formulé un double objectif :

- réduire de moitié le rythme d'artificialisation nouvelle entre 2021 et 2031 par rapport à la décennie précédente
- atteindre d'ici à 2050 une artificialisation nette de 0% (ZAN), c'est-à-dire au moins autant de surfaces "renaturées" que de surfaces artificialisées;

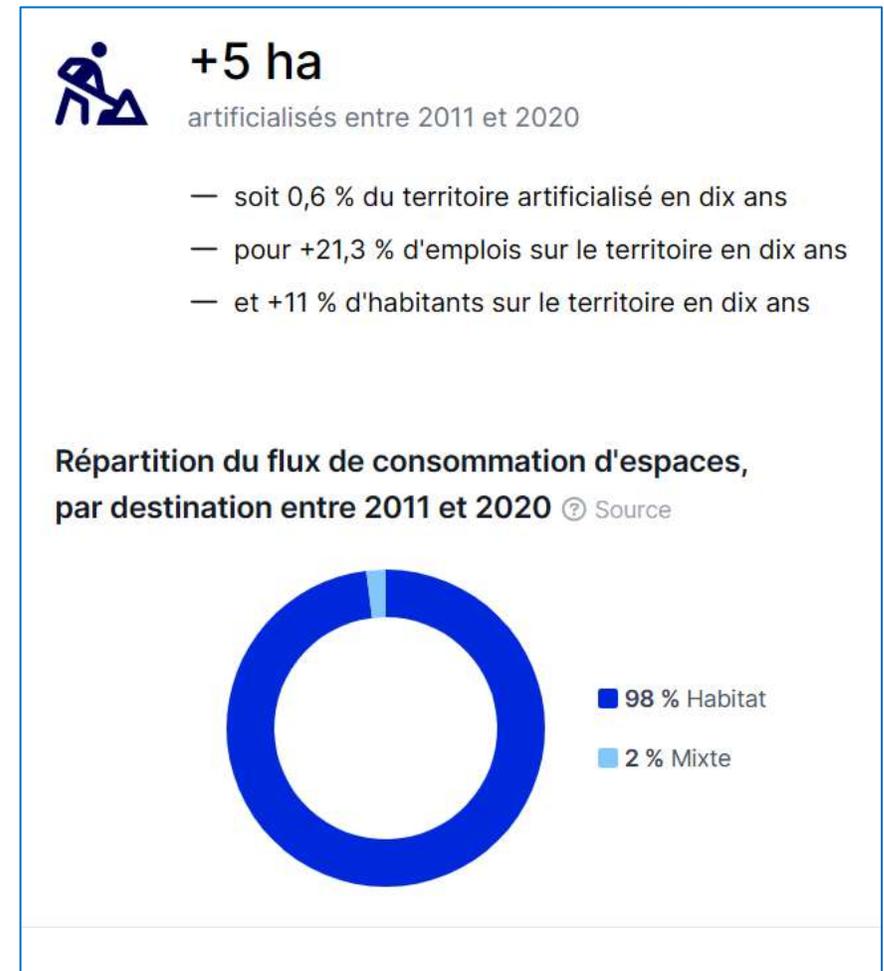
Loi du 20 juillet 2023 vise à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux (délai de révision des documents, mutualisation intercommunales, garantie rurale, ...)

La consommation d'espace de la dernière décennie

CCCE (11 562 ha puis 7 373 ha depuis 1er janvier 2023)



Saint Briac sur Mer (812 ha)



Loi ZAN => 2,5 ha d'artificialisation autorisés
d'ici 2031 sur la commune

Le Document Stratégique de Façade NAMO

Adopté le 24 septembre 2019

Objectif : avoir une vision stratégique en répondant à deux directives européennes

- La directive cadre « stratégie pour le milieu marin » (directive 2008/56 du 17 juin 2008) qui vise l'atteinte ou le maintien du bon état écologique des milieux marins. Le DSF intègre ainsi les éléments de cette directive (définition du bon état écologique, évaluation initiale, objectifs environnementaux, programme de surveillance et programme de mesures) ;

- La directive cadre « planification des espaces maritimes » (directive 2014/89 du 23 juillet 2014) qui établit un cadre pour la planification maritime et demande aux États membres d'assurer une coordination des différentes activités en mer



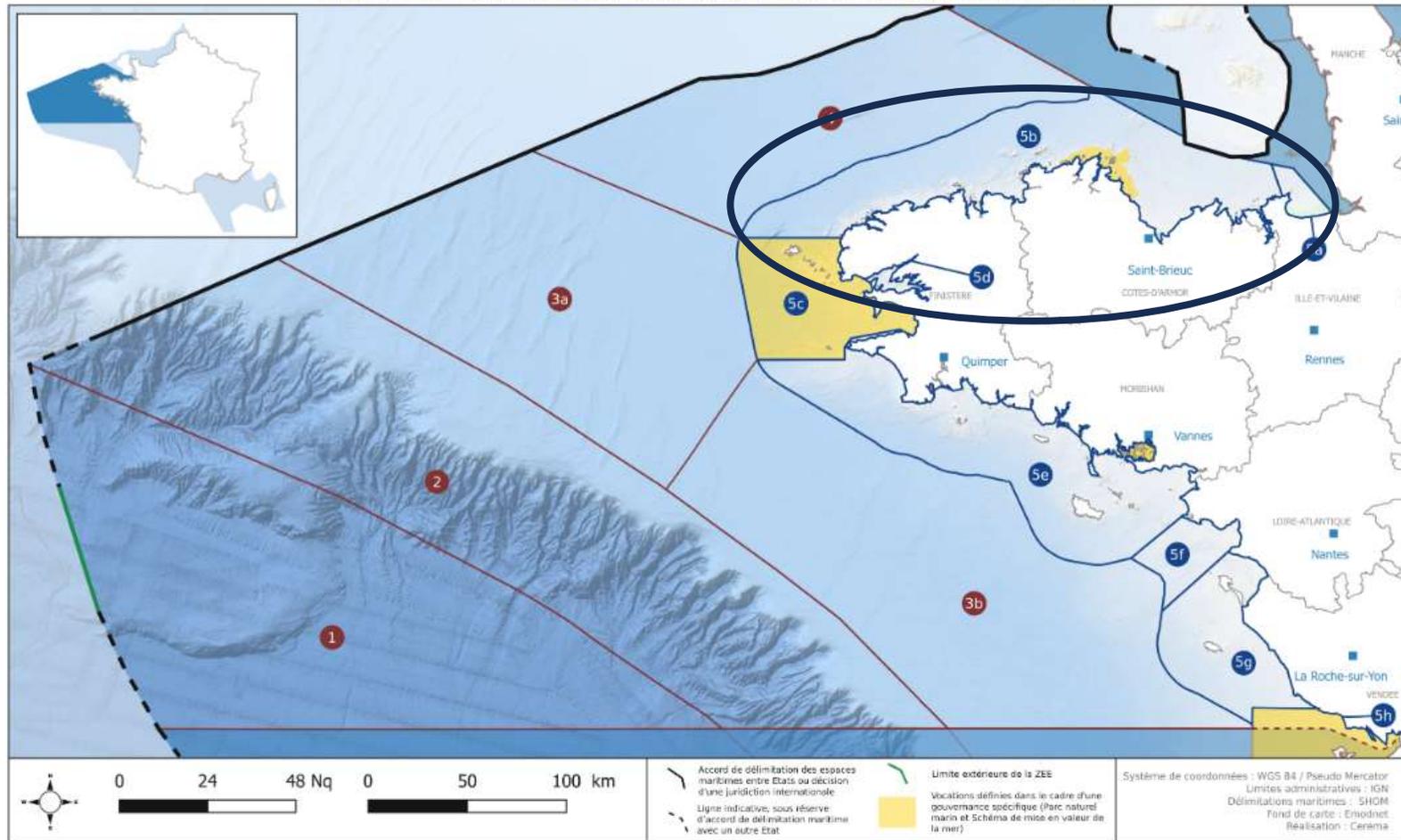
Le Document Stratégique de Façade NAMO

Carte des vocations de la façade maritime Nord Atlantique - Manche Ouest

Représentation cartographique des objectifs stratégiques de la stratégie maritime de façade

Les priorités en termes de vocation sont établies et applicables à l'échelle de chacune des zones.

La notice technique et les fiches descriptives des zones de la carte des vocations NAMO sont disponibles à l'Annexe 8.



5b Bretagne nord

Priorité aux pêches et aux aquacultures durables; en veillant à la cohabitation, par ordre d'importance, avec les énergies marines renouvelables, le nautisme et le tourisme durables; en préservant les habitats à fort enjeu écologique, les oiseaux et les mammifères marins.*

Le Document Stratégique de Façade NAMO

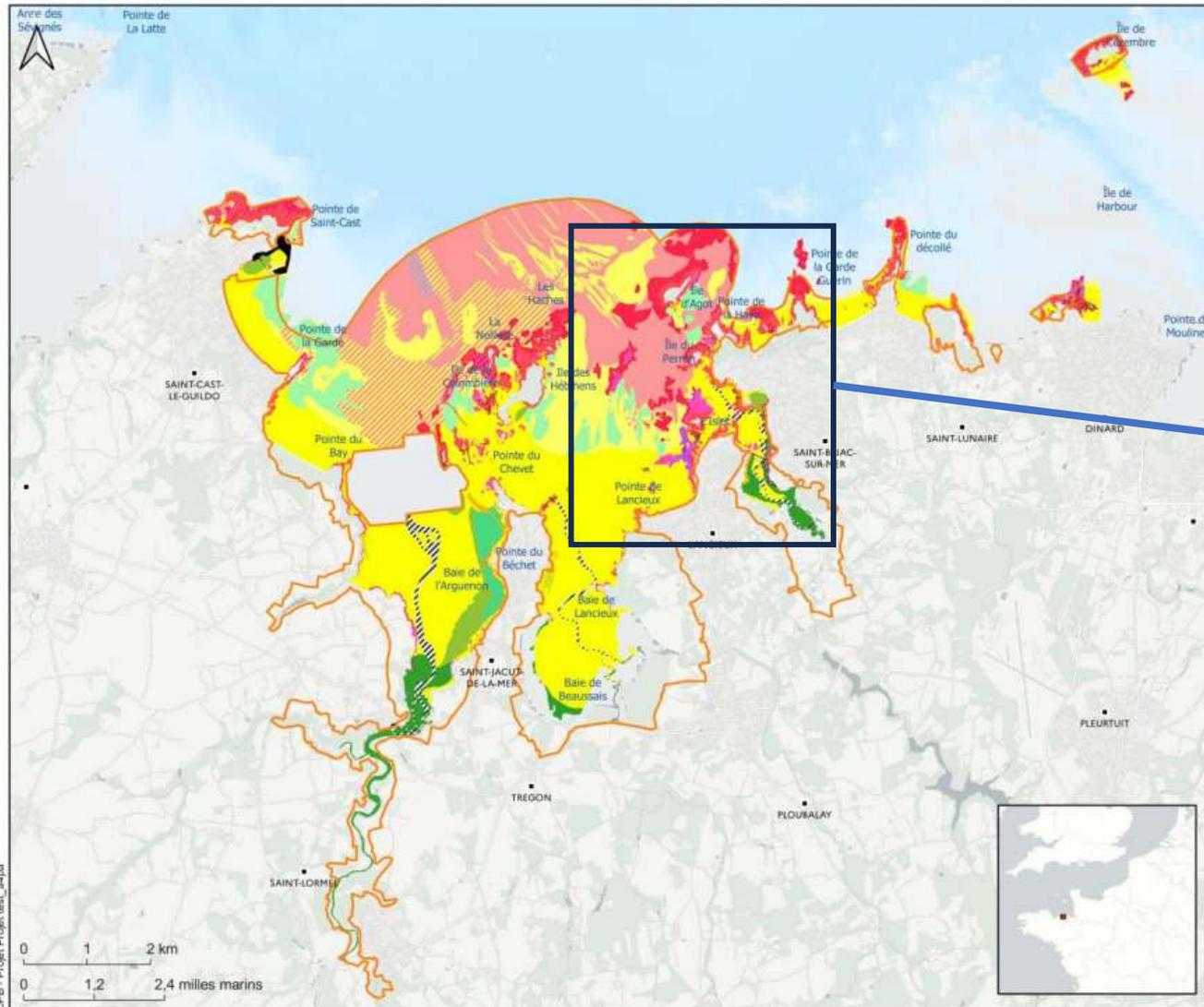
- Objectifs environnementaux (liste non exhaustive) :
 - limiter/éviter les perturbations physiques d'origine anthropique impactant le bon état des habitats benthiques littoraux ;
 - réduire ou éviter les pressions générant des incidences importantes pour le cycle de vie des oiseaux marins ;
 - limiter les risques d'introduction et de dissémination d'espèces non indigènes par le biais des activités humaines ;
 - réduire les apports excessifs en nutriments et leur transfert dans le milieu marin.
- Objectifs socioéconomiques (liste non exhaustive) :
 - promouvoir et accompagner le développement de l'économie circulaire maritime ;
 - développer les énergies marines renouvelables ;
 - encourager un nautisme et tourisme durables et accessibles à tous ;
 - encourager des pêches et des aquacultures durables et résilientes ;
 - connaître, prévenir et gérer de façon intégrée les risques maritimes et littoraux.

FACADE ATLANTIQUE - Golfe Normand-Breton

Habitats marins ZSC "FR5300012 - Baie de Lancelieu, Baie de l'Arguenon, Archipel de Saint-Malo et Dinard



Herbiers à *Zostera marina*
 Herbiers à *Zostera noltei*

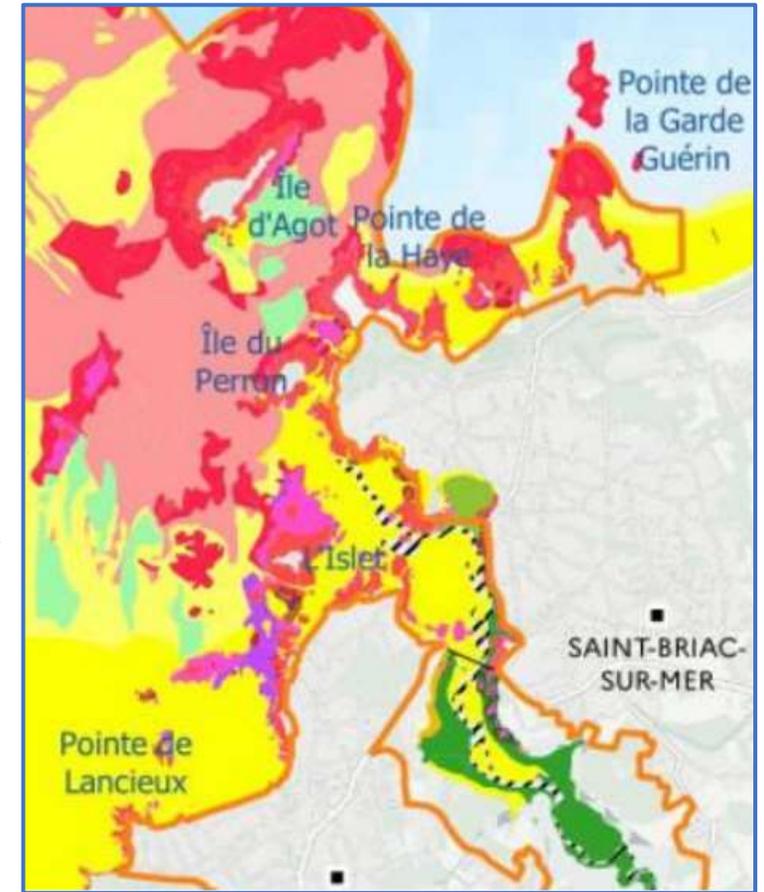


Légende

Zone Spéciale de Conservation (ZSC)

Habitats - typologie Cahiers d'Habitats 2004

- 1110-1 Sables fins propres et légèrement envasés, herbiers de *Zostera marina*
- 1110-2 Sables moyens dunaires
- 1110-3 Sables grossiers et graviers
- 1130-1 Sillage en mer à marées
- 1140 Replats boueux ou sableux exondés à marée basse
- 1140-1 Sables des hauts de plage à Talires
- 1140-3 Estrans de sable fin
- 1140-4 Sables fins
- 1140-5 Estrans de sables grossiers et graviers
- 1140-6 Sédiments hétérogènes envasés
- 1160-2 Sables hétérogènes envasés infralittoraux
- 1170-1 La roche supralittorale
- 1170-2 La roche médolittorale en mode abrité
- 1170-3 La roche médolittorale en mode exposé
- 1170-5 La roche infralittorale en mode exposé
- 1170-8 Les cuvettes ou mares permanentes
- 1170-9 Les champs de blocs
- Herbiers à *Zostera marina*
- Herbiers à *Zostera noltei*
- Chenal
- Structure anthropique



EDITEE LE : 28 / 2 / 2022
 Sources des données : REBENT 2010-2012
 CARTHAM 2010-2011, (DRAB) Inventaire
 INVENTAIRE ET DE LA CARTOGRAPHIE DE
 HABITATS
 NATURELS ET DES ESPECES VEGETALES



Herbier clairsemé - Saint-Cast-le-Guildo



Herbier dense - Archipel des Ebihens



Herbier dense - Île Agot

HERBIER DE ZOSTERES MARINES

PRAIRIE SOUS-MARINE DE PLANTES À FLEURS



Hot spot de biodiversité

Plus de 500 espèces
présentes dans un herbier



Habitat protégé

à l'échelle européenne



Purification de l'eau

Fixation des sédiments
en suspension



Réservoir naturel de carbone



Support de vie



Zone refuge

à l'abri des prédateurs,
des vagues et du courant



Ressource alimentaire

Ponte de seiche



Zone de reproduction, de ponte et de nurserie



Stabilisation des fonds et protection contre l'érosion du littoral

fixation du sédiment par les racines
et atténuation de la houle
et du courant par les feuilles



Microalgues
et animaux fixés

Anémone

Limbe

Rhizome

Racines

Illustration : Yann Suchie / Office français de la biodiversité / Life Marha



marha
marine habitat



OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

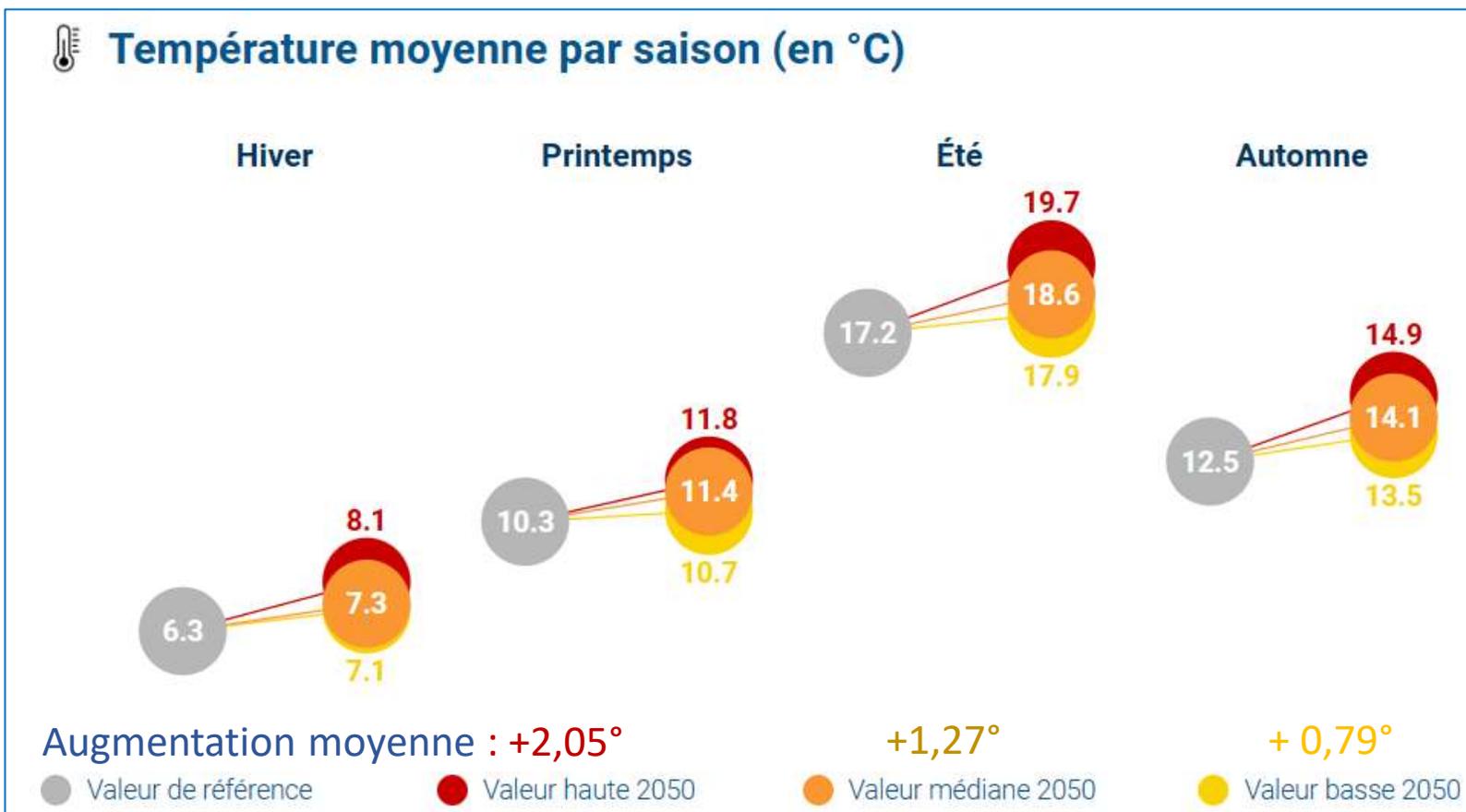
Le cadre et les enjeux environnementaux

- Les habitats naturels et la biodiversité
- **Le changement climatique**
- Les pollutions locales

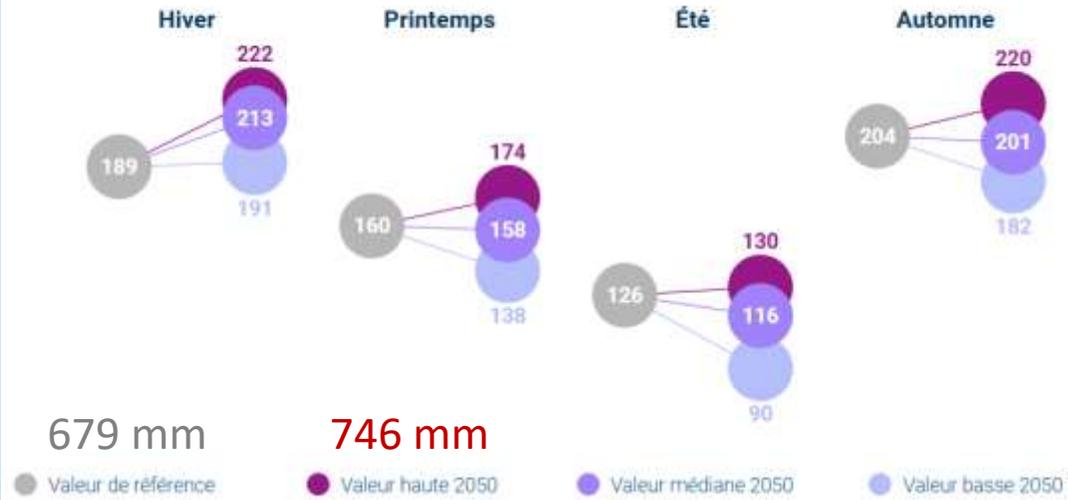
Le cadre et les enjeux environnementaux

- **La préservation de la biodiversité**
- **L'adaptation au changement climatique**
 - Contexte
 - Les incidences locales du changement climatique
 - Réduire les impacts du changement climatique
- **La prévention et le traitement des pollutions**

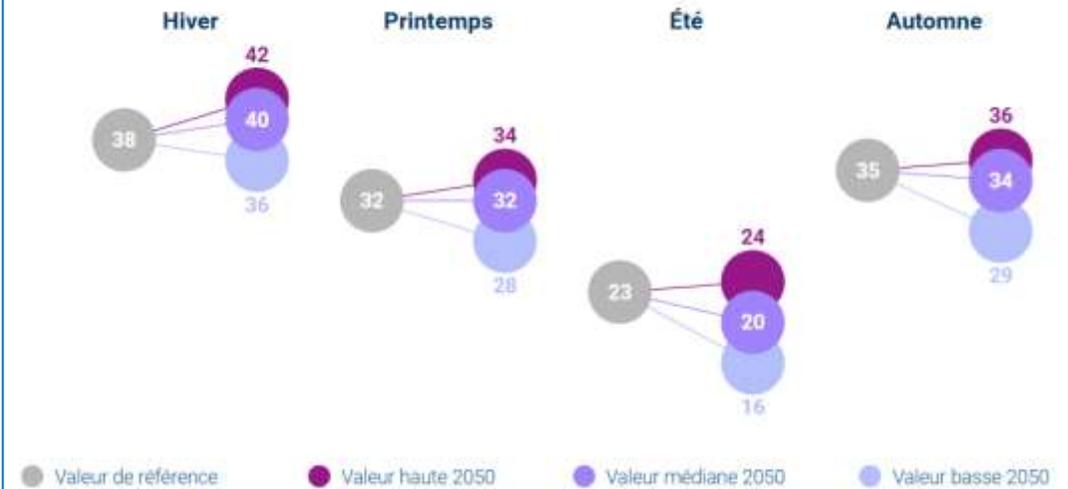
Diagnostic



 Cumul de précipitations par saison (en mm)



 Nombre de jours par saison avec précipitations



L'adaptation au changement climatique

Les objectifs de réduction d'émissions de GES

Loi de transition énergétique (2015)



Agence de la transition écologique



-40 % d'émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990



-30 % de consommation d'énergies fossiles en 2030 par rapport à 2012



Porter la part des énergies renouvelables à **32 %** de la consommation finale d'énergie en 2030 et à **40 %** de la production d'électricité



Réduire la consommation énergétique finale de **50 % en 2050** par rapport à 2012

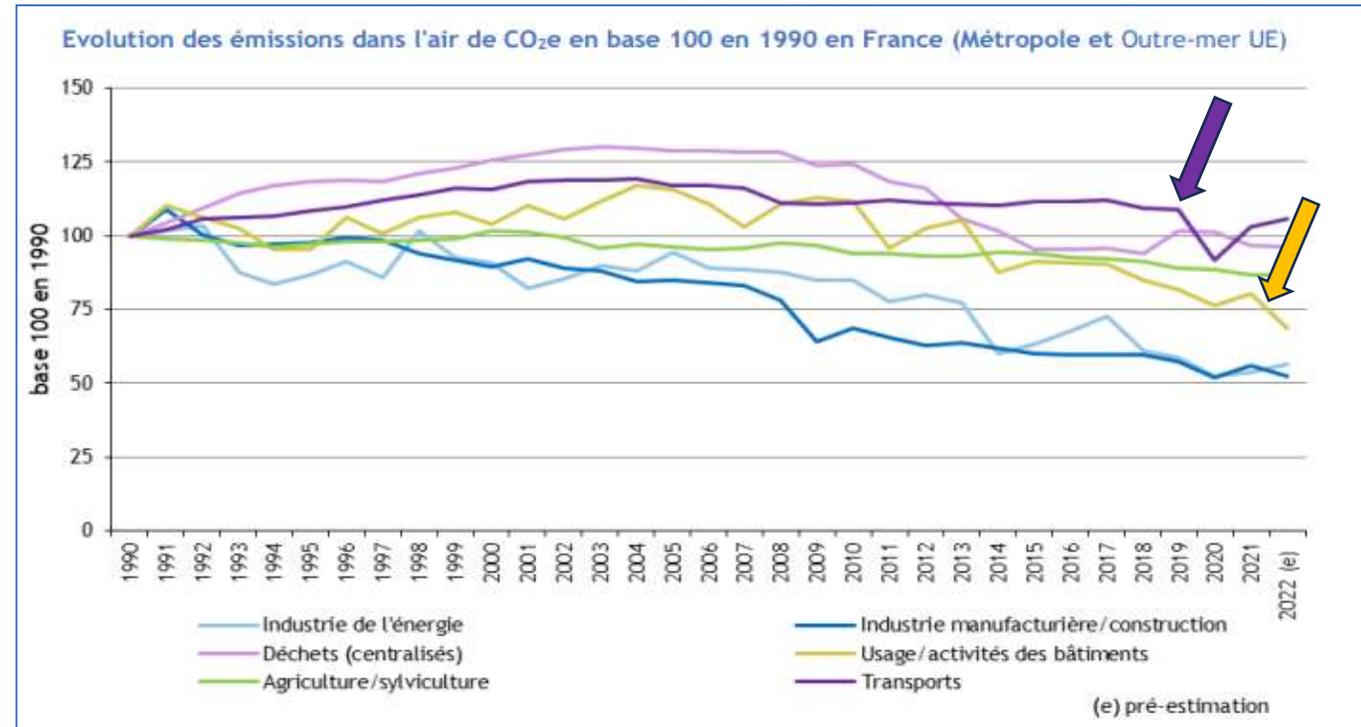
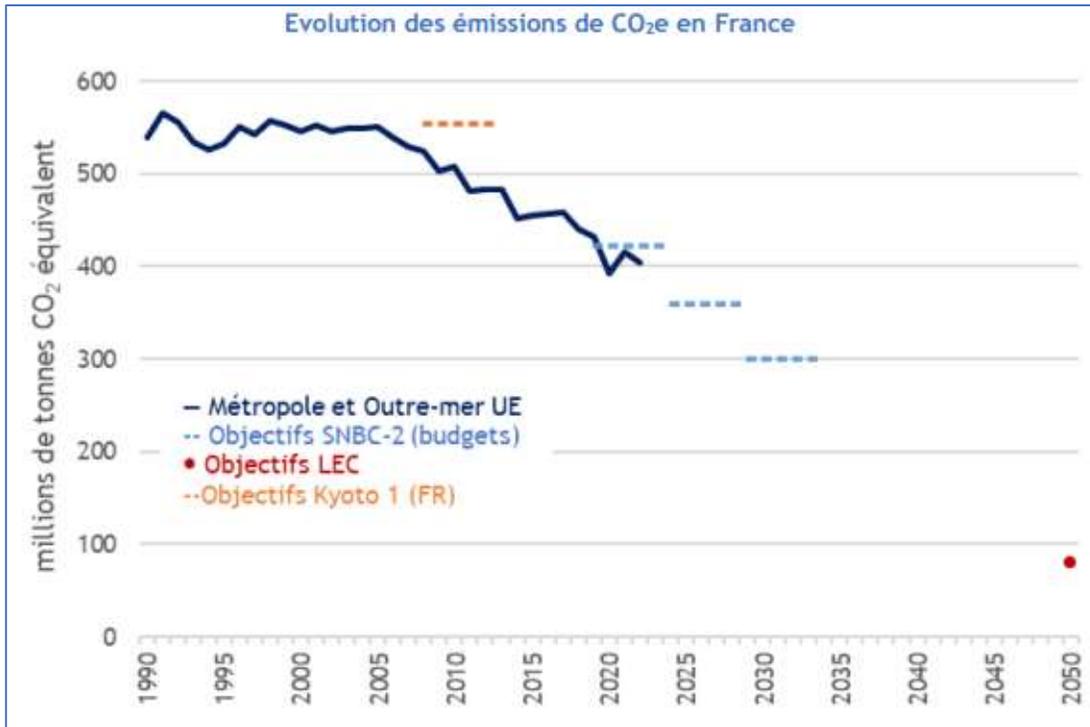


-50 % de déchets mis en décharge à l'horizon 2025



Diversifier la production d'électricité et baisser à **50 %** la part du nucléaire à l'horizon 2025

Evolution des émissions de GES en France



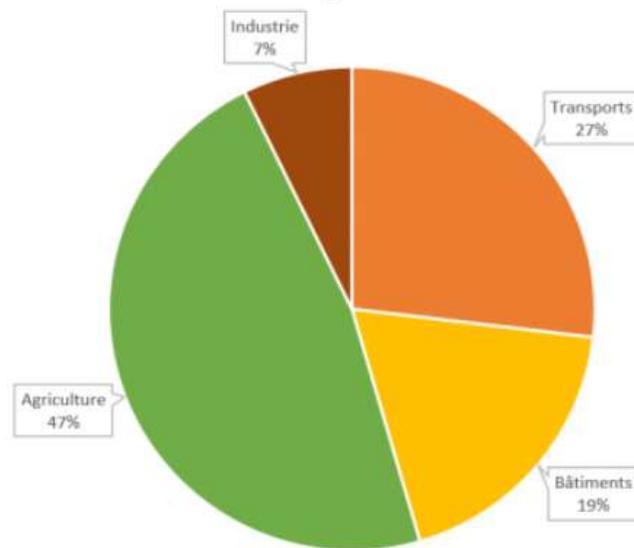
L'adaptation au changement climatique

Les objectifs de réduction des émissions de GES

Les émissions de GES à l'échelle de la Bretagne



Repartition sectorielle des émissions de GES en Bretagne en 2016



■ Transports ■ Bâtiments ■ Agriculture ■ Industrie ■ Énergie ■ Déchets

Comparaison des objectifs français et bretons de réduction de GES par secteur					
	Objectifs français SNBC 2015 (Facteur 4)		Objectifs bretons PROSPECTIVE 2040 (trajectoire transition)		
	Effort de réduction entre 1990 et 2050	Effort de réduction entre 2013 et 2050		Effort de réduction entre 2013 et 2050	Effort de réduction entre 2013 et 2040
DANS LES TRANSPORTS	-70%	-74%	DANS LES TRANSPORTS	-83%	-65%
DANS LE BÂTIMENT	-87%	-88%	DANS LE BÂTIMENT	-82%	-75%
DANS L'AGRICULTURE ET LA FORESTERIE	-50%	-47%	DANS L'AGRICULTURE ET LA FORESTERIE	-50%	-35%
DANS L'INDUSTRIE	-75%	-58%	DANS L'INDUSTRIE	-60%	-50%
DANS LES ÉNERGIES	-95%	-94%			
DANS LES DÉCHETS	-80%	-85%			
TOTAL France	-75%	-72%	TOTAL BRETAGNE	-65%	-52%

Les objectifs Bretons sont plus faibles que ceux nationaux

Les émissions de Gaz à Effet de Serre



CCCE (y compris Beaussais-sur-mer)

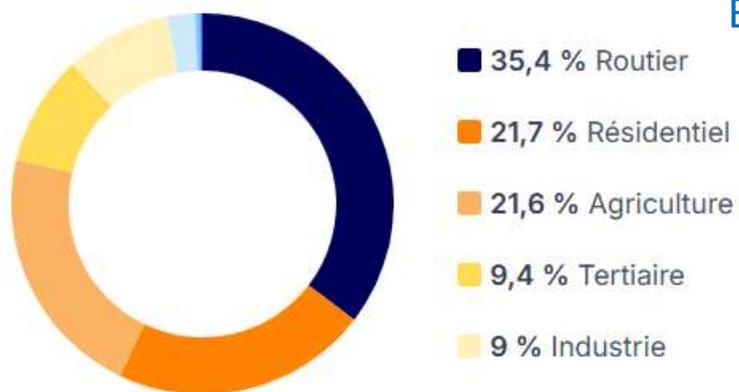


145 187t CO₂eq

émises par les activités et ménages du territoire estimé 2018, à mettre au regard de la captation de CO₂ par les écosystèmes localement

[Estimer le puits de carbone local](#)

Répartition des émissions de gaz à effet de serre (hors puits) par secteur en 2018 [Source](#)



Sans
Beaussais

36%
29%
5%

Saint Briac sur Mer

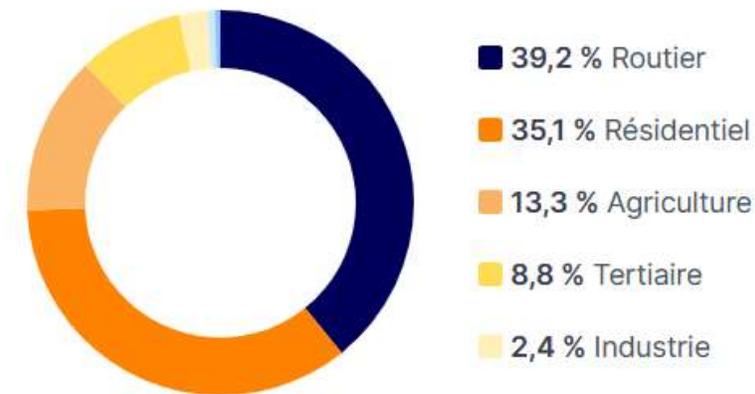


9 200t CO₂eq

émises par les activités et ménages du territoire estimé 2018, à mettre au regard de la captation de CO₂ par les écosystèmes localement

[Estimer le puits de carbone local](#)

Répartition des émissions de gaz à effet de serre (hors puits) par secteur en 2018 [Source](#)



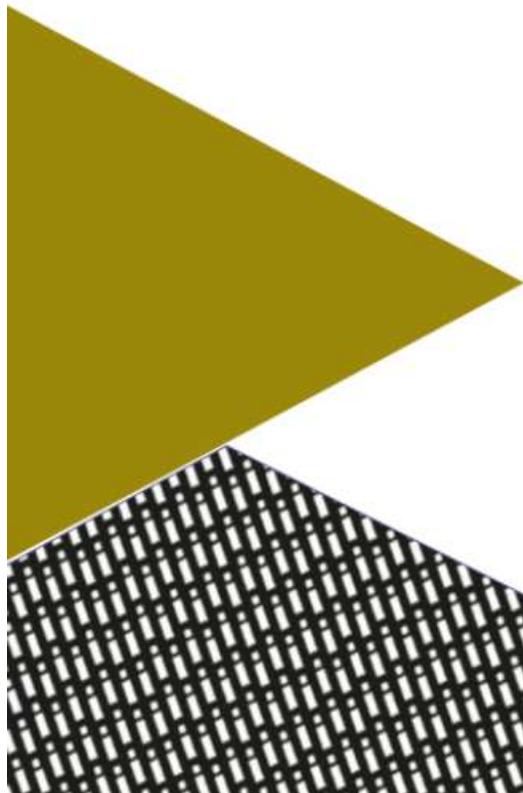


LE SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT, DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET D'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES

Crédit photo : Mathieu Le Gall

Le SRADDET englobe cinq schémas régionaux existants, élaborés et votés ces dernières années :

- Schéma Régional de Cohérence Écologique (trame verte et bleue) ;
 - Schéma Régional Climat Air Energie ;
 - Schéma Régional de l'Intermodalité ;
 - Schéma Régional des Infrastructures et des Transports ;
 - Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets.
- le Conseil régional a adopté le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) le 18 décembre 2020. Comportant des orientations stratégiques, 38 objectifs, mais aussi des mesures à caractère réglementaire applicable aux documents de planification locaux,
 - le SRADDET a été **approuvé** par arrêté du Préfet de Région et rendu exécutoire **le 16 mars 2021**.



La
Bretagne
en 2040

Une Bretagne créatrice,
performante et rayonnante
dans le monde

Raccorder et connecter
la région au monde

Accélérer notre performance
économique par les transitions

Une Bretagne, terre de progrès
humains et écologiques pour les
générations actuelles et futures

Faire vivre une Bretagne
des proximités

Une Bretagne de
la sobriété

Une Bretagne, diverse et unie,
mobilisée et démocratique

Une Bretagne unie
et solidaire

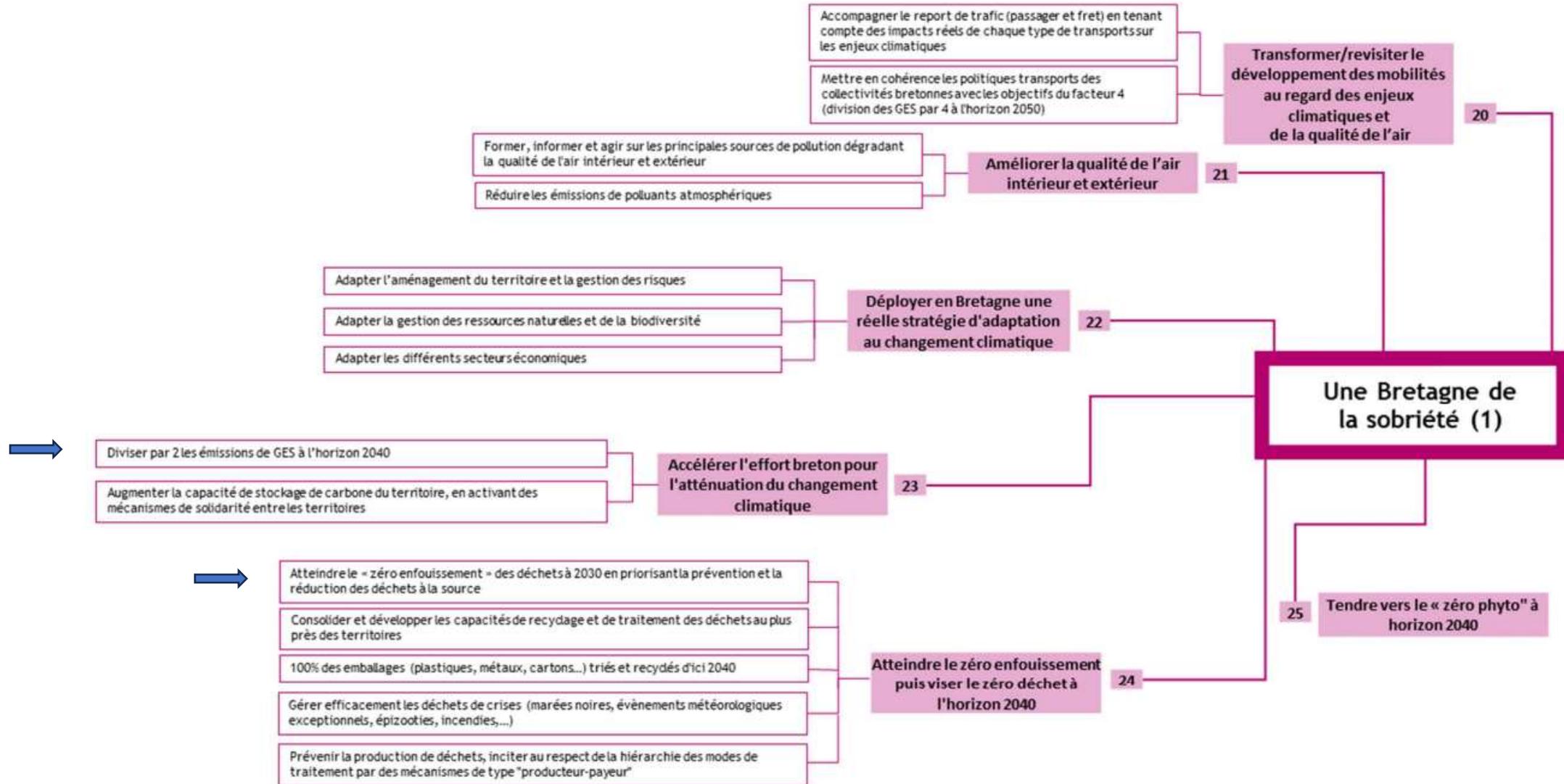


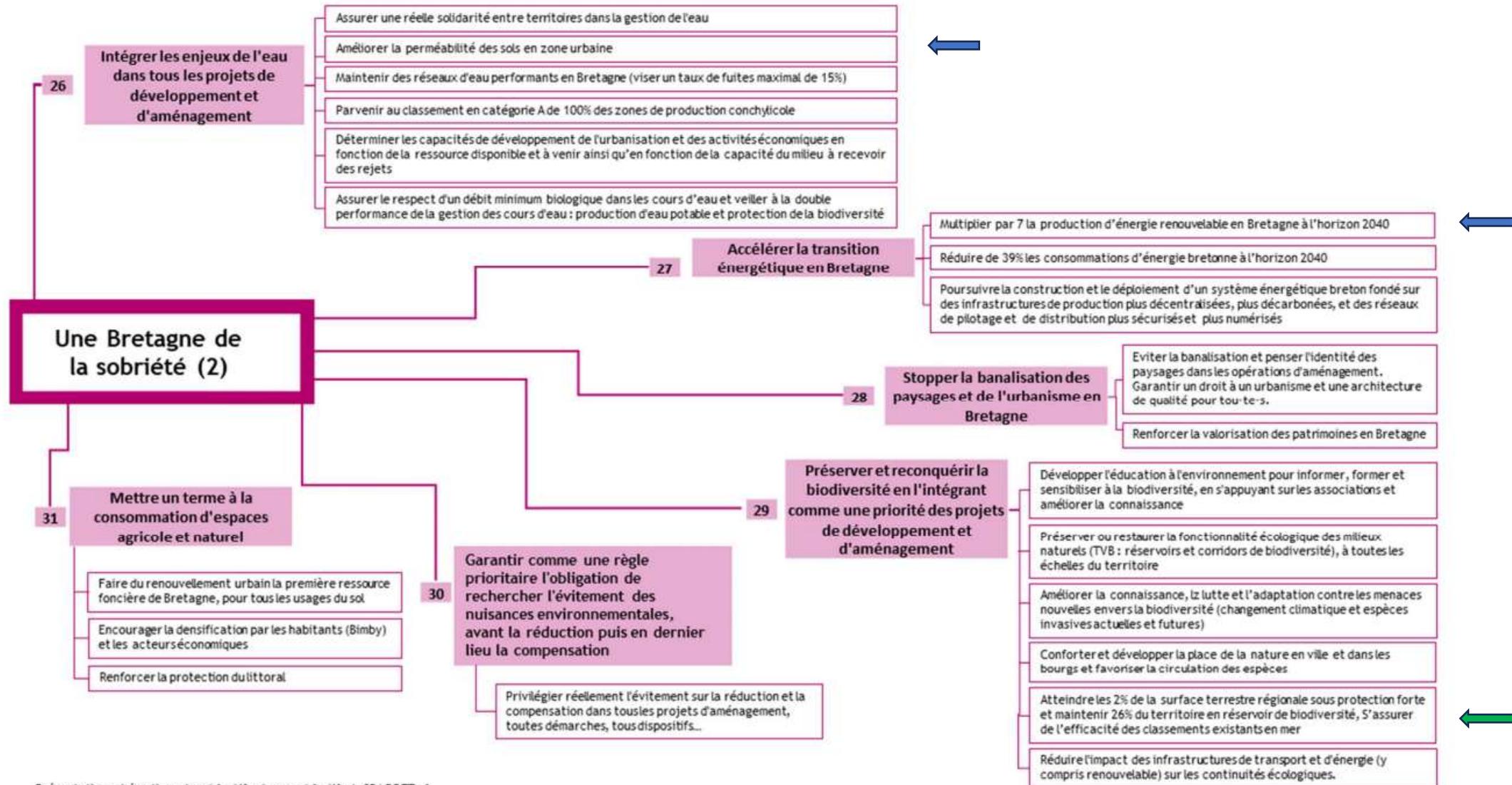
Envoyé en préfecture le 18/01/2021

Reçu en préfecture le 18/01/2021

Affiché le :

ID : 035-233500016-20201218-20_DIRAM_03ARDD-DE





La communauté de communes a lancé la mise en place d'un **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)**.

Son objectif : élaborer des actions bénéfiques pour le climat en associant l'ensemble des acteurs du territoire.



5 grandes ambitions définies en 2020 Pour le plan climat de la Côte d'Emeraude :

- 1 les propositions partagées issues des ateliers et de les intégrer aux réflexions menée pour l'écriture du plan d'actions du PCAET; avec pour intention de **faire de notre territoire un lieu vivant et de productions locales** qui respecte les grands équilibres et favorise le rapprochement.
- 2 l'**objectif ambitieux et réaliste** de réduction minimum des émissions de GES de **-29% à 2030 et -75% à horizon 2050** par rapport à 2010.
- 3 la volonté de **mobilisation forte** pour engager un maximum d'acteurs dans une dynamique de coopération pour la mise en œuvre des actions.
- 4 l'objectif de définir **les valeurs essentielles de la Côte d'Emeraude** pour ancrer le plan d'actions du PCAET sur le territoire.
- 5 d'inscrire la volonté de mettre l'accent et financer ensemble le plan climat autour de **la sobriété et l'efficacité** couplées à la **production d'énergie renouvelable locale**

Suite au retrait de Beussais-sur-mer de la CCCE (1^{er} janvier 2023), le PCAET n'est pas encore approuvé.

L'adaptation au changement climatique

Les incidences

- **Milieu terrestre de Saint-Briac**

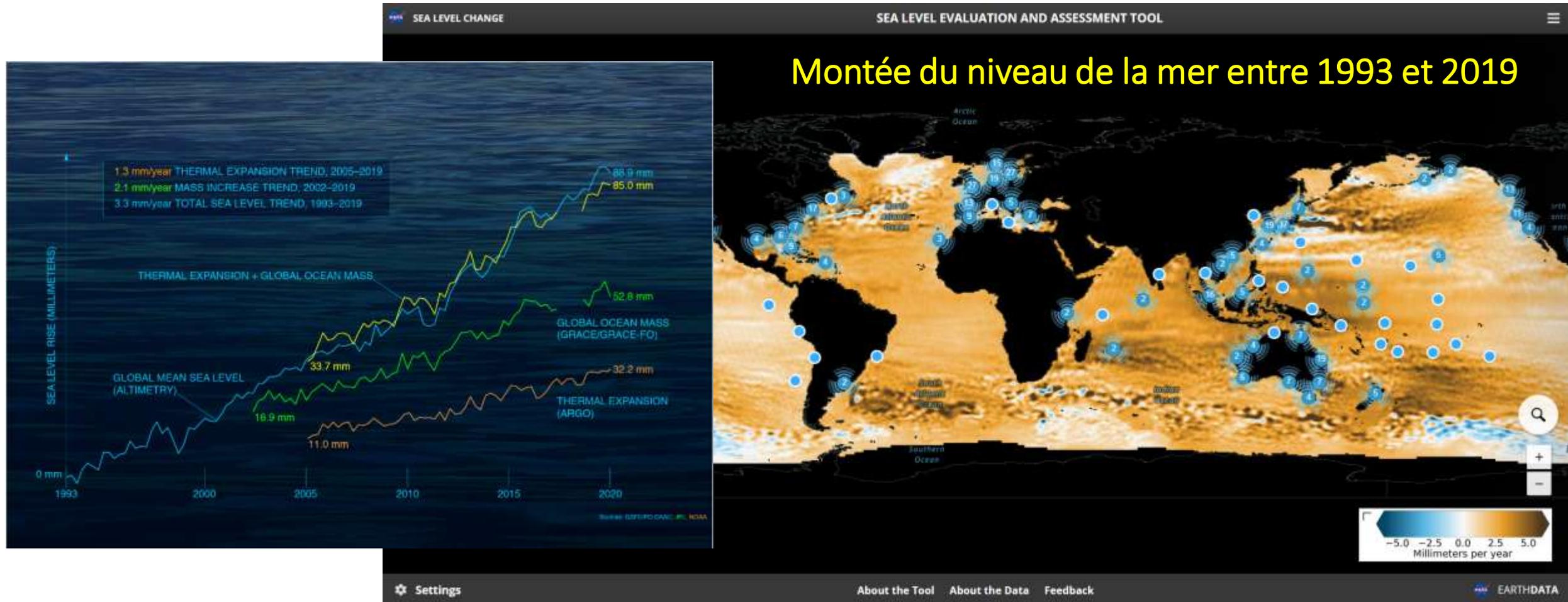
- Les températures vont augmenter => éviter les ilots de chaleur, ...
- Les apports hydriques vont augmenter avec des précipitations qui pourraient être plus violentes => gestion des eaux pluviales (désimperméabilisation, adaptation des réseaux, stockage ?, ...)
- Modification de la biodiversité => adapter la gestion des espaces verts communaux et privés, lutte contre les espèces invasives ...

L'adaptation au changement climatique

Les incidences

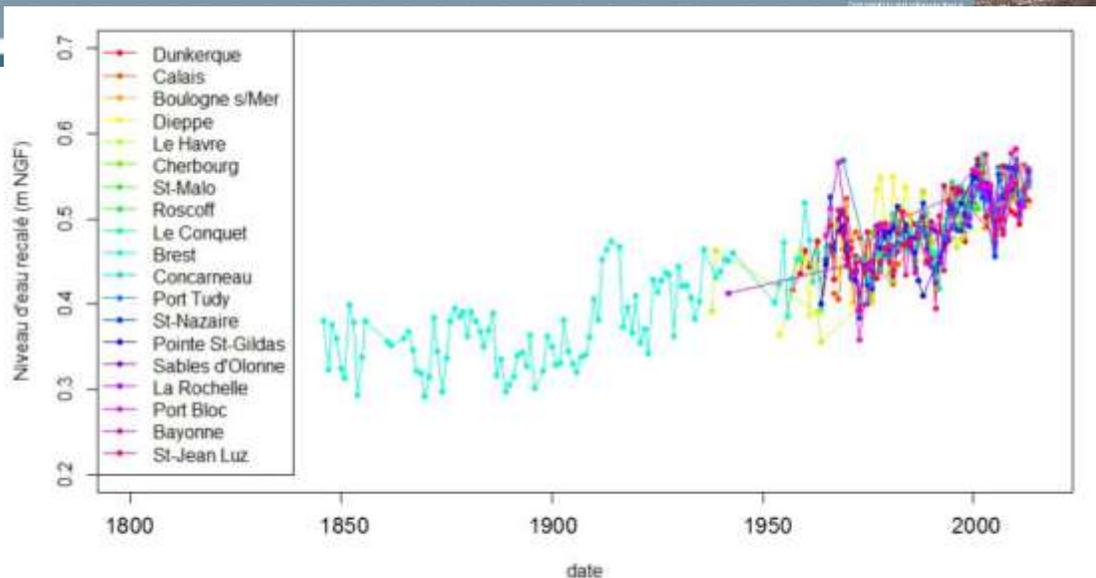
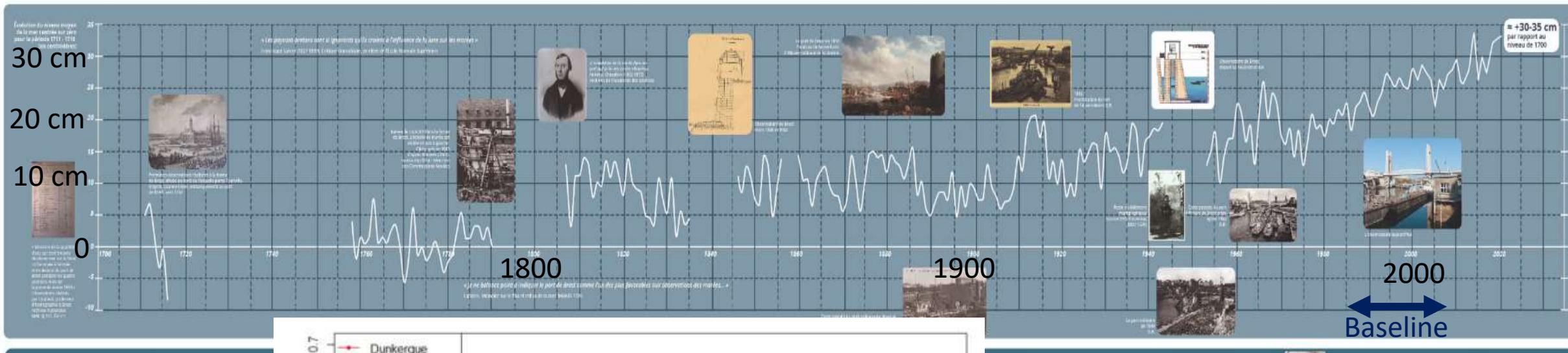
- **Milieu littoral de Saint-Briac**
 - La montée du niveau de la mer
 - La fréquence des tempêtes
 - La qualité des eaux marines

Montée du niveau moyen de la mer depuis 1993



Les variations du niveau de la mer depuis 3 siècles

300 ans d'observations du niveau de la mer à Brest



**+ 17 cm depuis 1975
(3,5 mm /an)**

Figure 2.5 : Mer du Nord, Manche et Atlantique : Niveaux d'eau moyens annuels recalés par rapport au port de Brest.

Mars 2022



PAPI Saint Malo

Axe 1 « Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque »

Action 1. II « Numérisation des données du marégraphe de Saint-Malo »

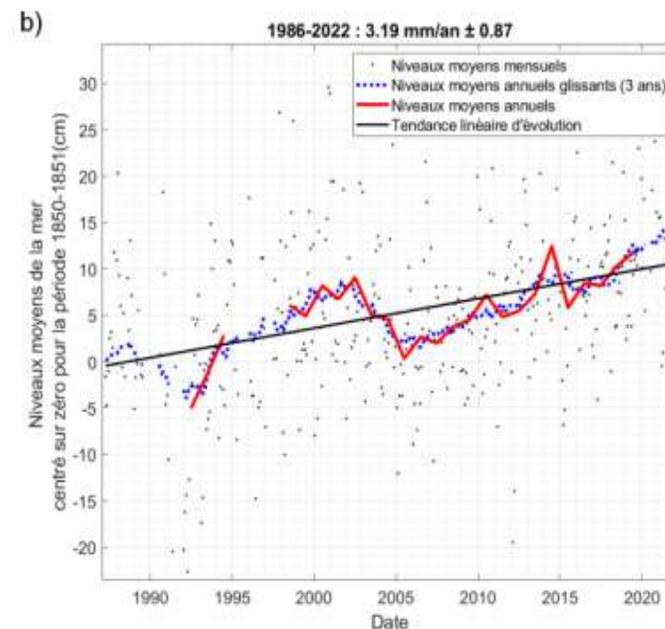
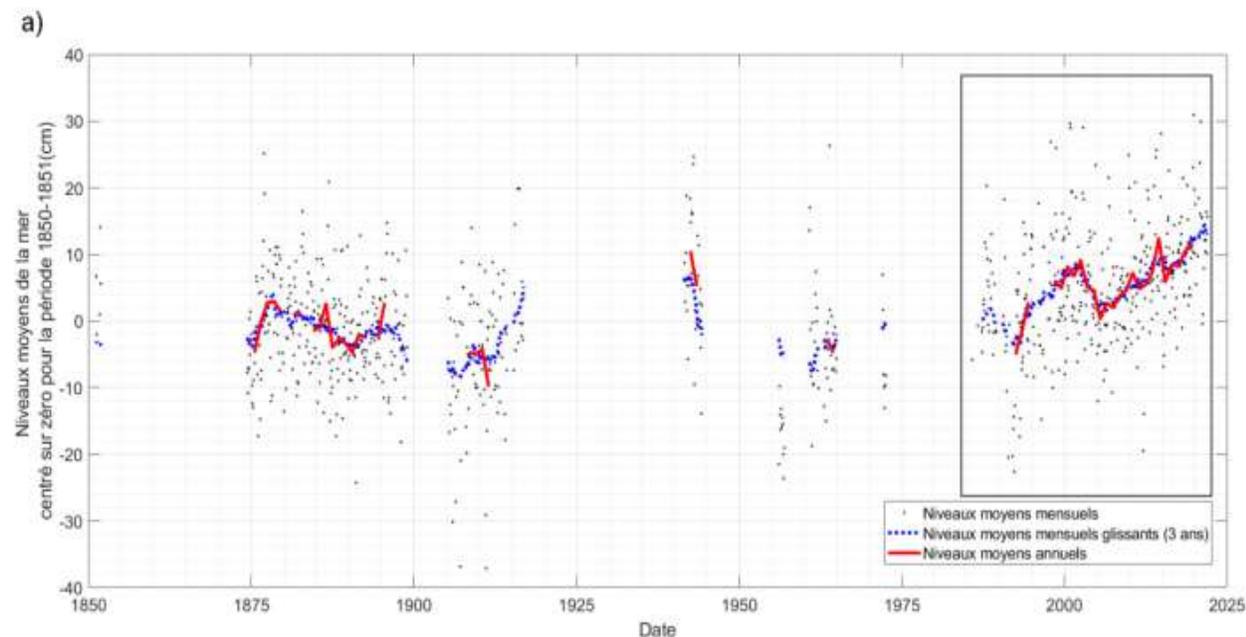
Livrable n°3 : Fourniture de la série reconstruite des hauteurs d'eau à Saint-Malo après le contrôle, la validation et la mise en cohérence des données numériques



Tableau 3 : Les tendances d'évolution du niveau de la mer obtenus à Saint-Malo/Saint-Servan pour différentes périodes de temps.

Période considérée	Saint-Malo/Saint Servan
1850-2021	+0,61 ± 0,11 mm.an ⁻¹
1920-2021	+1,42 ± 0,38 mm.an ⁻¹
1993-2021	+3,25 ± 1,08 mm.an ⁻¹
2000-2021	+3,58 ± 1,55 mm.an ⁻¹

Soit environ 8 cm depuis 2000



1990

2020

La montée du niveau de la mer liée au changement climatique

Rapport du GIEC

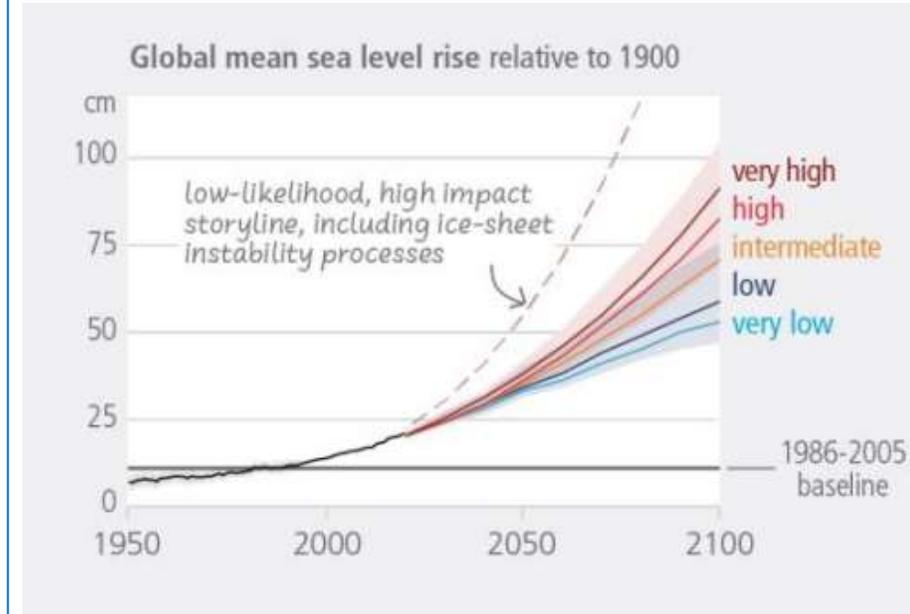
Élévation de 26 à 77 cm en 2100 pour une augmentation de la température de 1,5°C (30 à 93 cm si + 2°C)

L'élévation se poursuivra au-delà de 2100 même si le maxi de température est en 2040.

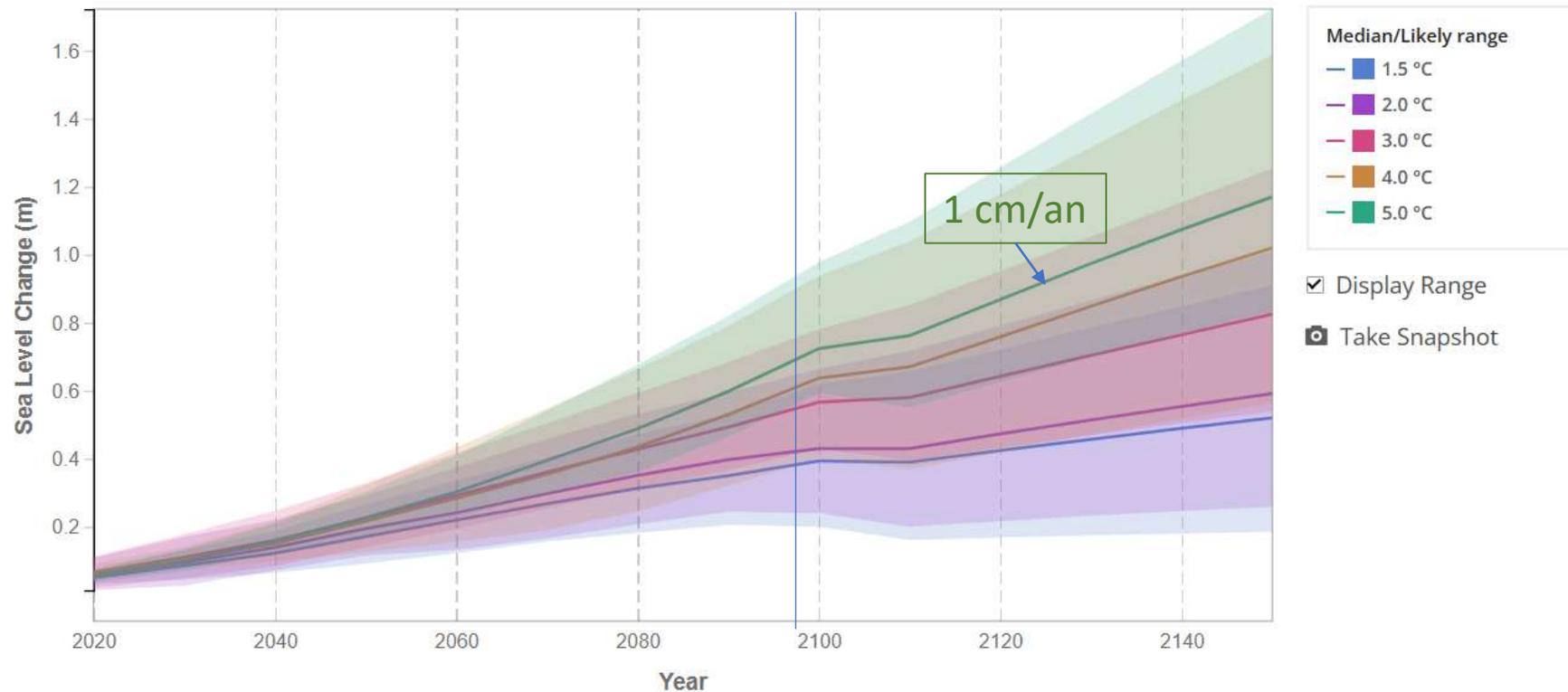
- La dilatation thermique des océans se poursuivra sur plus d'un millénaire jusqu'à atteindre un nouvel équilibre.
- La fonte des calottes glaciaires (hors inlandsis*) sera encore plus longue, le millier d'années est évoqué (les contributions potentielles seraient de l'ordre de 61 m pour l'Antarctique, 7 m pour l'Arctique).
- Les contributions des glaciers terrestres (hors inlandsis) seraient environ 3 fois plus rapides et de l'ordre de 0,3 m.
- Les bilans hydriques des inlandsis indiquent des contributions de l'ordre de 1 à 2 m à l'échelle de plusieurs centaines d'années pour une élévation des températures de 2 à 4°C.

De plus les consommations d'eaux continentales et leurs rejets dans la mer contribue à l'augmentation du niveau de la mer pour environ 10 %.

* Inlandsis : Glaciers des zones polaires



Prévision du modèle de la NASA pour Saint Malo



Click+drag
to zoom

RESET

SCENARIO ⓘ

1.5 °C

2.0 °C

3.0 °C

4.0 °C

5.0 °C

High Warming-Low Confidence



Les incidences de l'augmentation du niveau de la mer pour Saint Briac

Le risque inondation

SLGRI niveaux extrêmes

saint Briac (delta IGN / ZH = 6,219)

NGF

ZH

Reference

7,29

13,51

Centennale court terme (+0,2 lié au changement climatique)

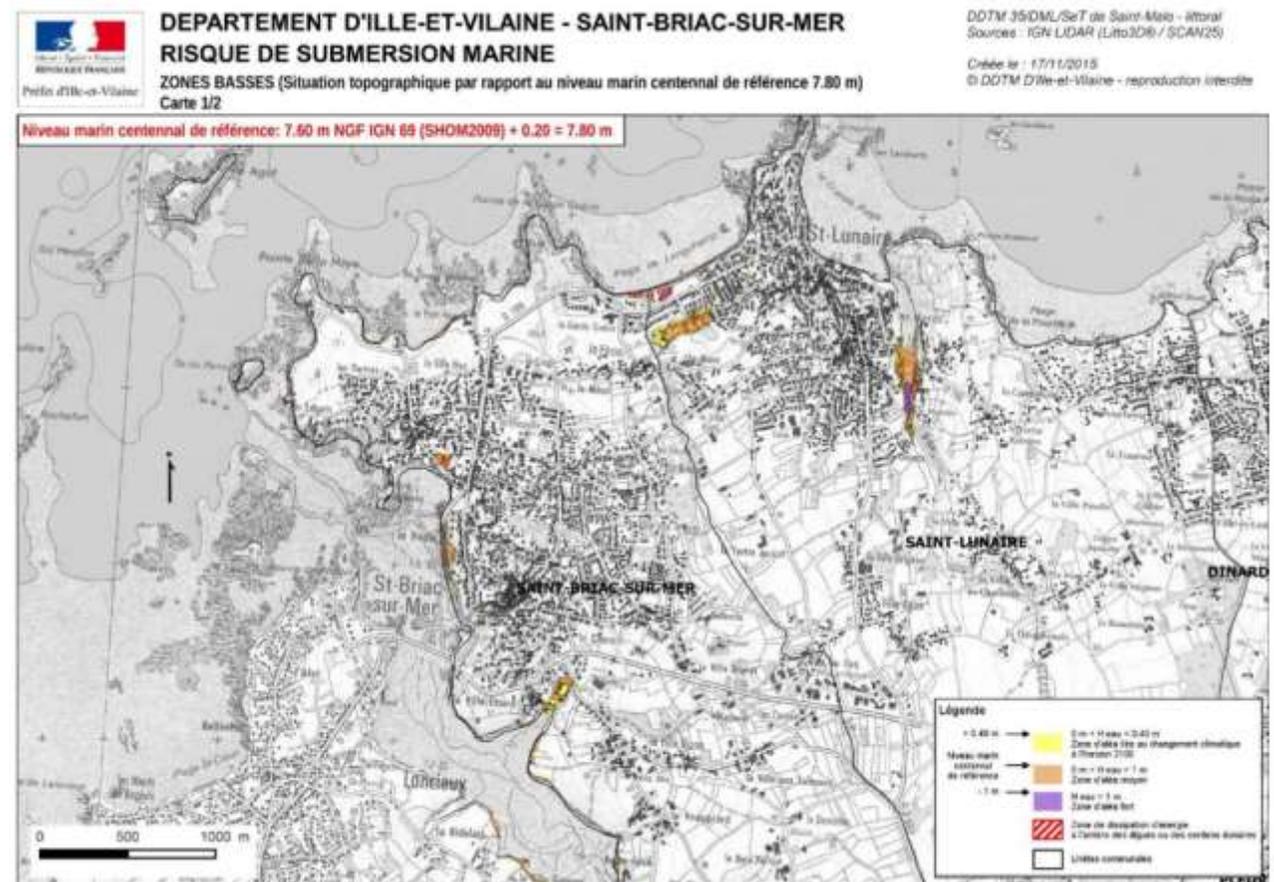
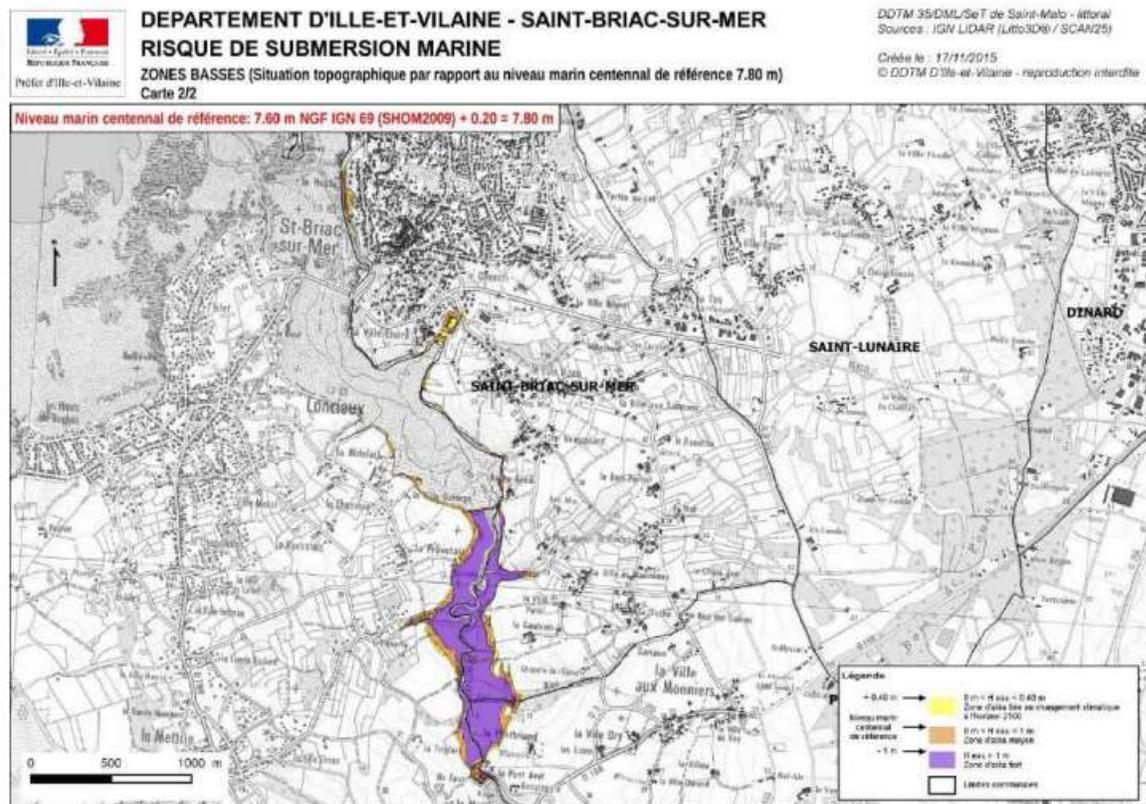
7,74

13,96

Centennale long terme (+0,6 lié au changement climatique)

8,14

14,36



Remarque : Ne tient pas compte de la digue du moulin de Roche Good



Niveau maxi observé au cours des dernières années

Niveau centennal long terme

Niveau centennal court terme

+ 14,35 m

+ 13,95 m

+ 13,20 m

29 avril 2021 9h33 (coeff de 108): Niveau estimé à 12,92 CM à Saint Briac (observé à Saint Malo : 13,07 CM)

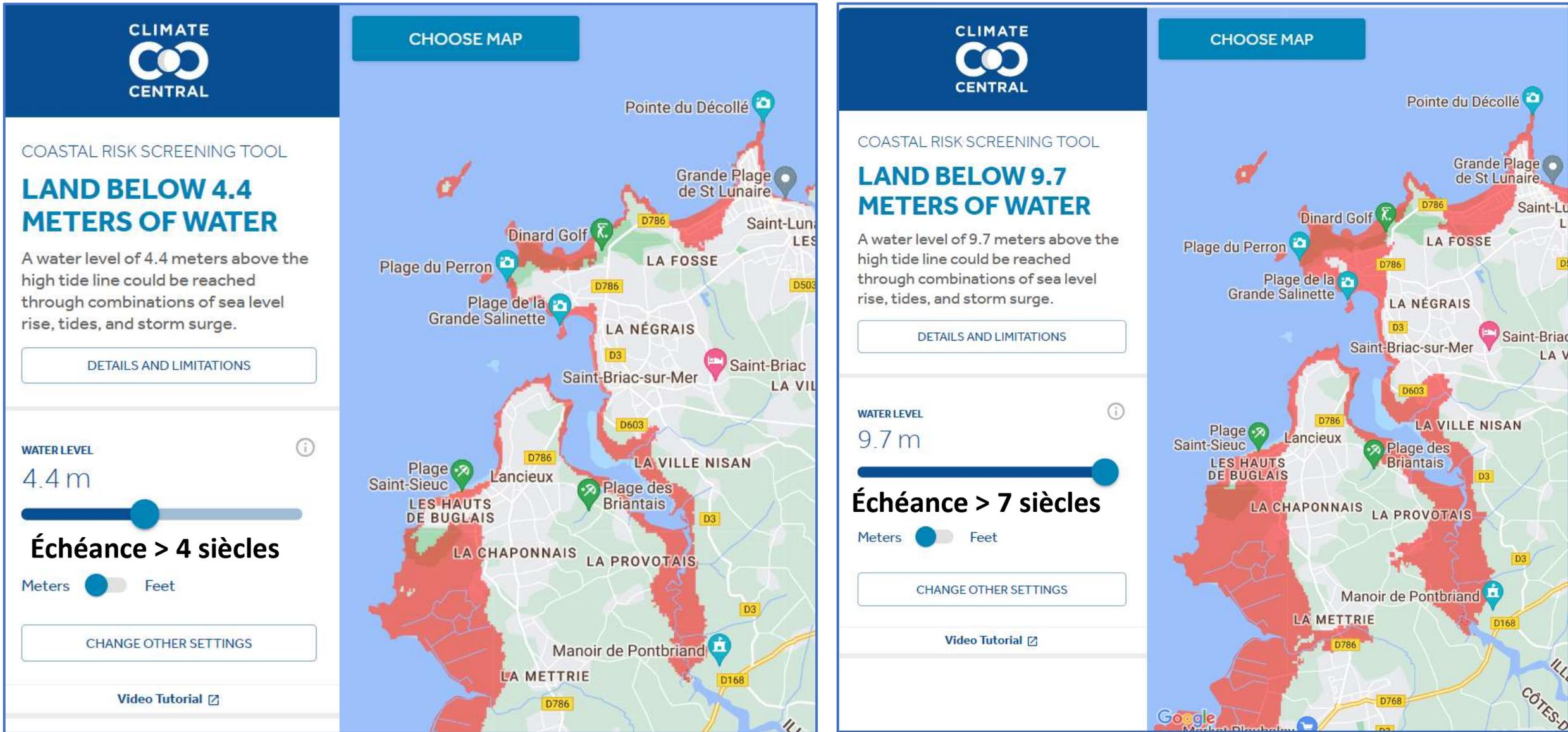
Remarques : CM St Briac = NGF - 6,22 m (St Malo : - 6,29) => les cartes de la DDTM ajoutent 7 cm car elles ne tiennent pas compte de l'écart des cotes marines par rapport au NGF qu'il y a entre Saint Malo et Saint Briac
 Les PM de VE à Saint Briac sont environ 16 cm plus basses qu'à Saint Malo (20 cm pour les PHMA)
 Le déphasage temporaire est de + 2 à 3 mn par rapport à Saint Malo

Niveau maxi observé au cours des dernières années à Saint - Malo : **13,20 CM (27 fev 1990 – coefficient de 108)**
 (marches de 15 cm => margelle des cabines à environ + 13,30m CM)

D'après la bathy du Bechet : plage à + 11,9 m à l'angle de la margelle => margelle à 13,30 m?)

SLGRI	saint Briac (delta IGN / ZH = 6,219)	
	NGF	ZH
reference	7,29	13,509
centennale court terme	7,74	13,959
centennale long terme	8,14	14,359

Simulations à très longue échéance sur la base des connaissances actuelles



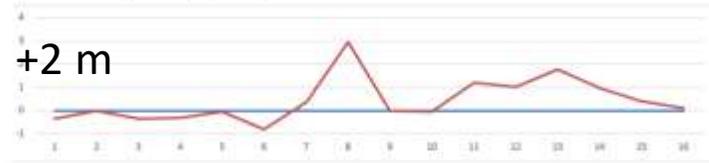
Les incidences de l'augmentation du niveau de la mer pour Saint Briac

L'érosion du littoral

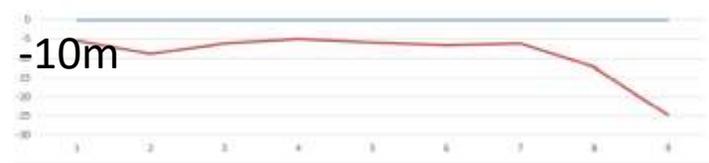


Evolution des plages entre 1949 et 2007 (variation niveau moyen de la mer d'environ +10 cm)

C2 - P24 – Plage de Longchamp



C2 - P25 – Le Port Hue



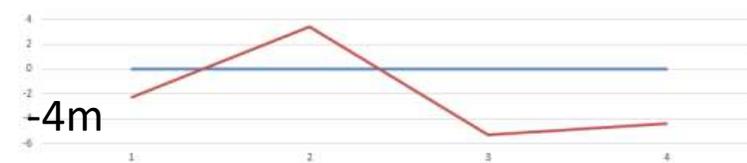
Source : rapport octobre 2015



C2 - P26 – Pointe de la Haye (est) Terre pelée



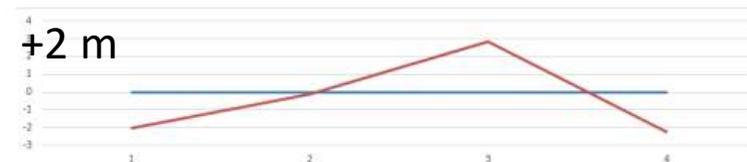
C2 - P27 - Pointe de la Haye (ouest) Port aux chevaux



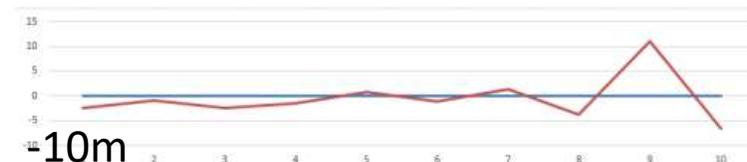
C2 - P28 – Les Essarts Perron



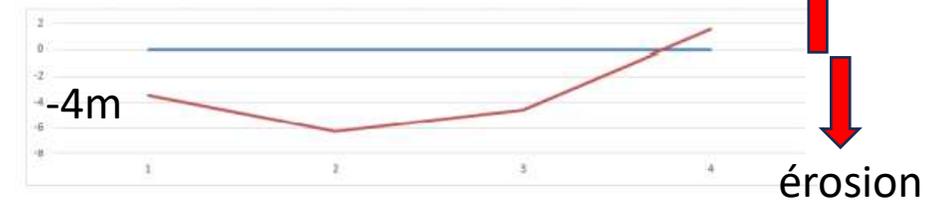
C2 - P29 Les Essarts - port Petite Salinette



C2 - P30 - St-Briac-sur-Mer – port (nord) Grande Salinette



C2 - P31 - Le Nezay



Au regard des incertitudes liées à la méthode, hormis pour le Port Hue, les évolutions ne paraissent pas très significatives.

Nota : les pentes de plage sont de 5 à 10% => une montée du niveau de la mer de 10 cm pourrait provoquer un recul de 2 à 4 m (toutes choses égales par ailleurs)

=> FAIRE DES RELEVES REGULIERS DES PROFILS DE PLAGE

Historique plage du Port Hue



25 mai 2023 : ajout de ganivelles



1967

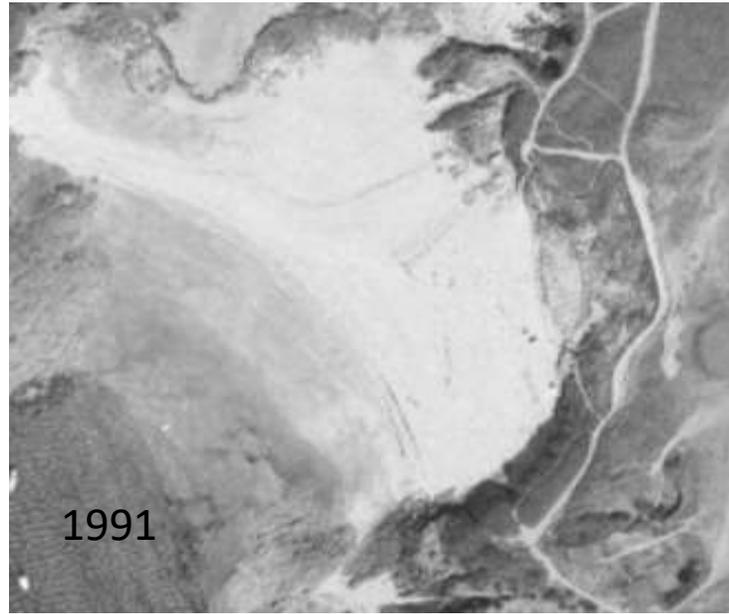
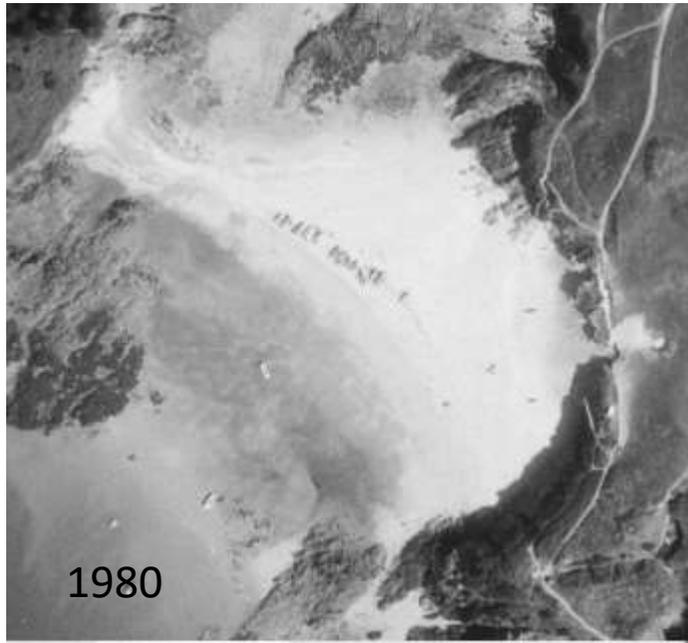


1984



2020

Historique plage du Perron



Historique de la plage du terre pelé

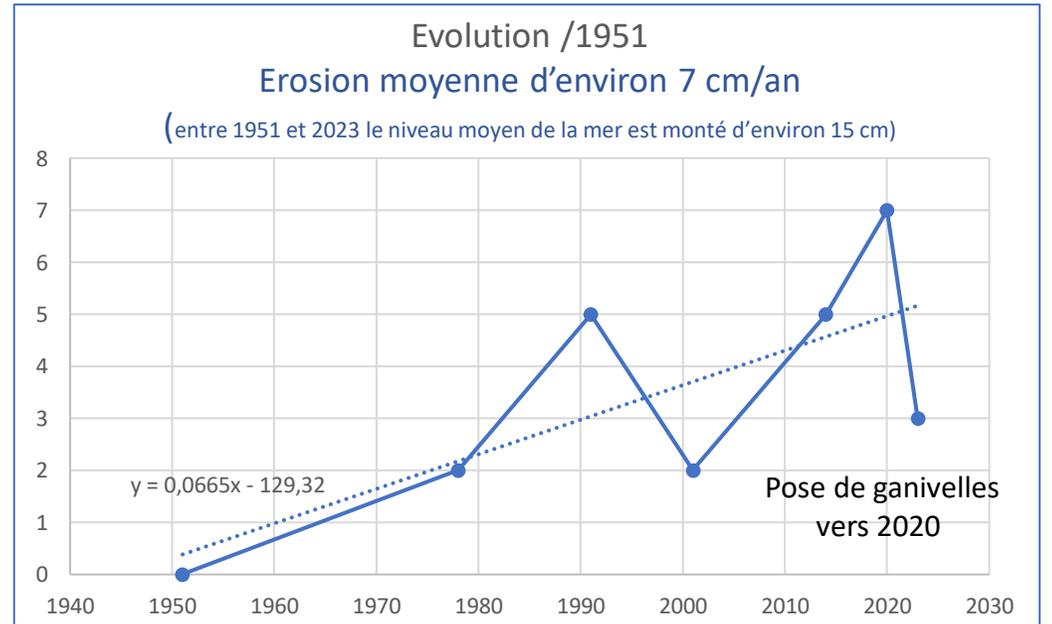
Avril 1951



Aout 1991



2023



L'adaptation au changement climatique

- Milieu littoral de Saint-Briac
 - La montée du niveau de la mer
 - La fréquence des tempêtes
 - Augmentation des tempêtes
 - => maintenance des ouvrages maritimes plus fréquente (digue de Longchamp, digue du petit port, émissaires, ...)
 - => risque d'érosion des plages augmenté
 - => mouillages moins sûrs
 - La qualité des eaux marines

L'adaptation au changement climatique

- Milieu littoral de Saint-Briac
 - La montée du niveau de la mer
 - La fréquence des tempêtes
 - La qualité des eaux marines (augmentation de la température et de l'acidité)
 - Impact sur la biodiversité marine (modification des aires de répartition des espèces)
 - Attractivité des plages augmentée (fréquentation en hausse)

Le cadre et les enjeux environnementaux

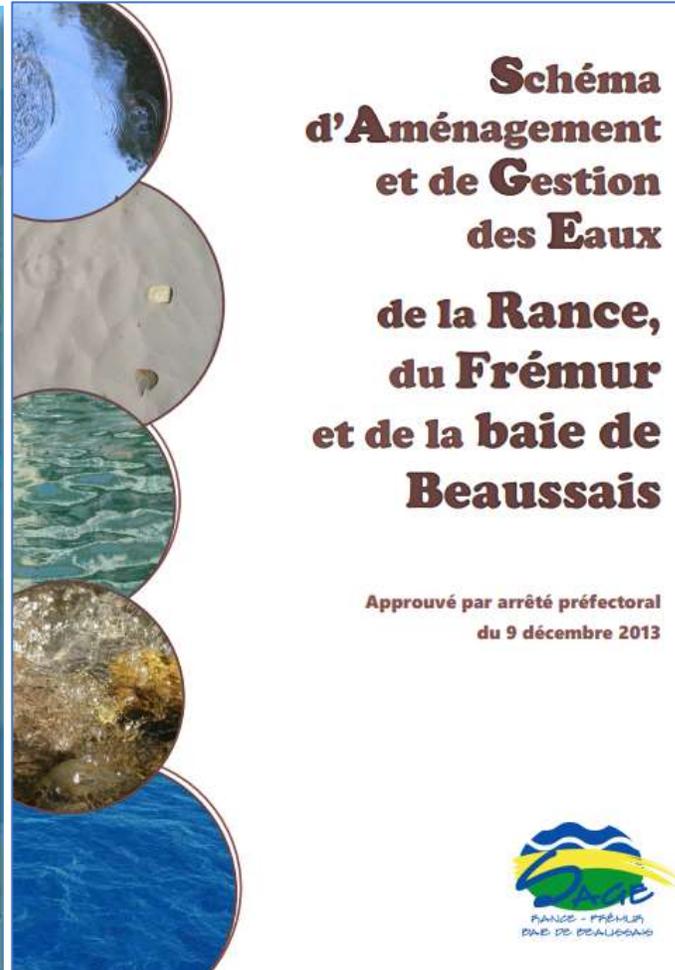
- **La préservation de la biodiversité**
- **L'adaptation au changement climatique**
 - Les incidences du changement climatique
 - Milieu terrestre briacin
 - Milieu littoral briacin
 - Réduire les impacts
 - Réduire les émissions de GES => inscrire les actions communales dans le cadre des plans existants dont le PCAET
 - Aménager pour en limiter les conséquences => améliorer l'existant, analyser tous les projets en intégrant la réduction des GES,
 - ...
- **La prévention et le traitement des pollutions**

Le cadre et les enjeux environnementaux

- **La préservation de la biodiversité**
- **L'adaptation au changement climatique**
- **La prévention et le traitement des pollutions**
 - L'eau
 - Les déchets
 - Les sols
 - L'air
 - Les paysages diurnes et nocturnes
 - Le bruit

La prévention et le traitement des pollutions

Les eaux marines et les eaux terrestres



ETAT ECOLOGIQUE DES EAUX

L'état écologique apporte une vision générale de l'état de santé des écosystèmes aquatiques. C'est un indicateur très synthétique, basé sur un grand nombre de paramètres (biologiques et physico-chimiques) et sur des règles très strictes.

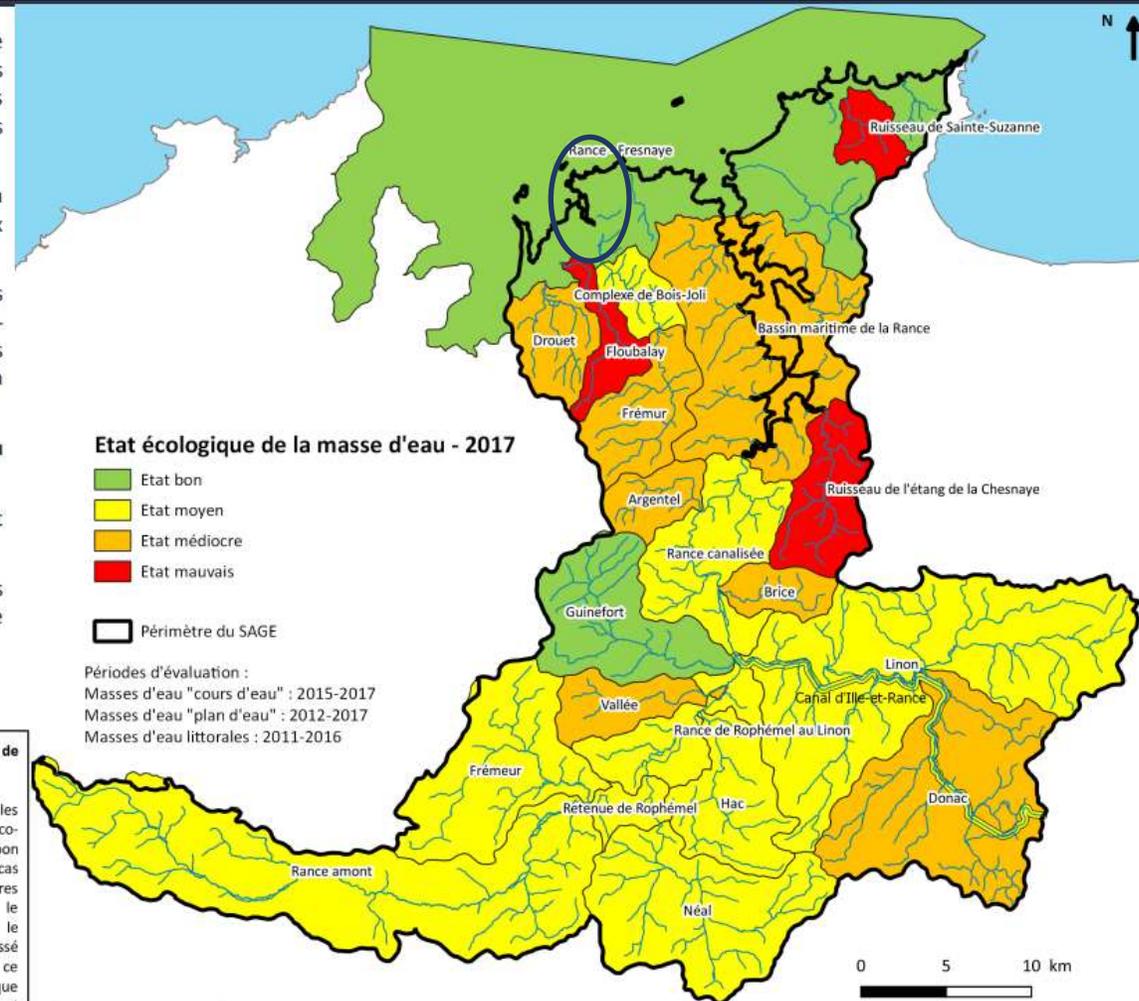
Il renseigne sur la qualité de l'eau, la richesse de la biodiversité, la qualité des habitats et des milieux (morphologie, continuité écologique...)

La dernière évaluation de l'état écologique des masses d'eau a été effectuée en 2017 par l'agence de l'eau Loire-Bretagne. L'évaluation n'est pas basée sur des données plus récentes car elles nécessitent un temps de validation préalable.

Seules deux masses d'eau, le Guinefort et la masse d'eau côtière Rance-Fresnaye atteignent le bon état en 2017.

Du fait de son caractère généraliste, l'état écologique peut masquer les progrès effectués sur certains paramètres.

Aussi, depuis cette dernière évaluation de 2017, des actions réalisées sur les masses d'eau ont pu permettre d'améliorer l'état écologique.

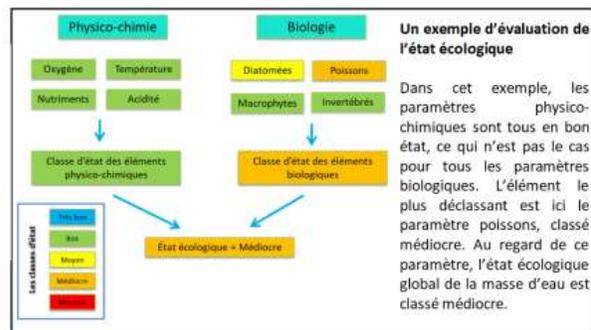


Etat écologique de la masse d'eau - 2017

- Etat bon
- Etat moyen
- Etat médiocre
- Etat mauvais

▭ Périmètre du SAGE

Périodes d'évaluation :
 Masses d'eau "cours d'eau" : 2015-2017
 Masses d'eau "plan d'eau" : 2012-2017
 Masses d'eau littorales : 2011-2016



Réalisation : EPTB Rance Frémur, 2021
 Sources : AELB ; BDcarto n°2017-DINO-1-29-153 ; cours d'eau IGN BD Topage

Qualité des eaux de baignade



Classement des sites de pêche à pied

LA QUALITÉ DE L'EAU SUR LES BASSINS VERSANTS RANCE, FRÉMUR ET BAIE DE BEAUSSAIS

La qualité de l'eau en 2021 : focus sur quelques paramètres — SITES DE PECHE A PIED DE LOISIR

Pêche à pied de loisir des coquillages et qualité de l'eau

La qualité sanitaire des coquillages filtreurs récoltés par les pêcheurs amateurs peut être affectée, tout comme les productions professionnelles de coquillages, par les contaminations microbiologiques.

Quel contrôle ?

Il est effectué par l'ARS et Ifremer, selon les mêmes modalités que les zones de productions conchylicoles. Quatre messages sanitaires sont définis.

Classement sanitaire des sites de pêche à pied de loisir :

Autorisée Tolérée Déconseillée Interdite

Quelle qualité des coquillages ?

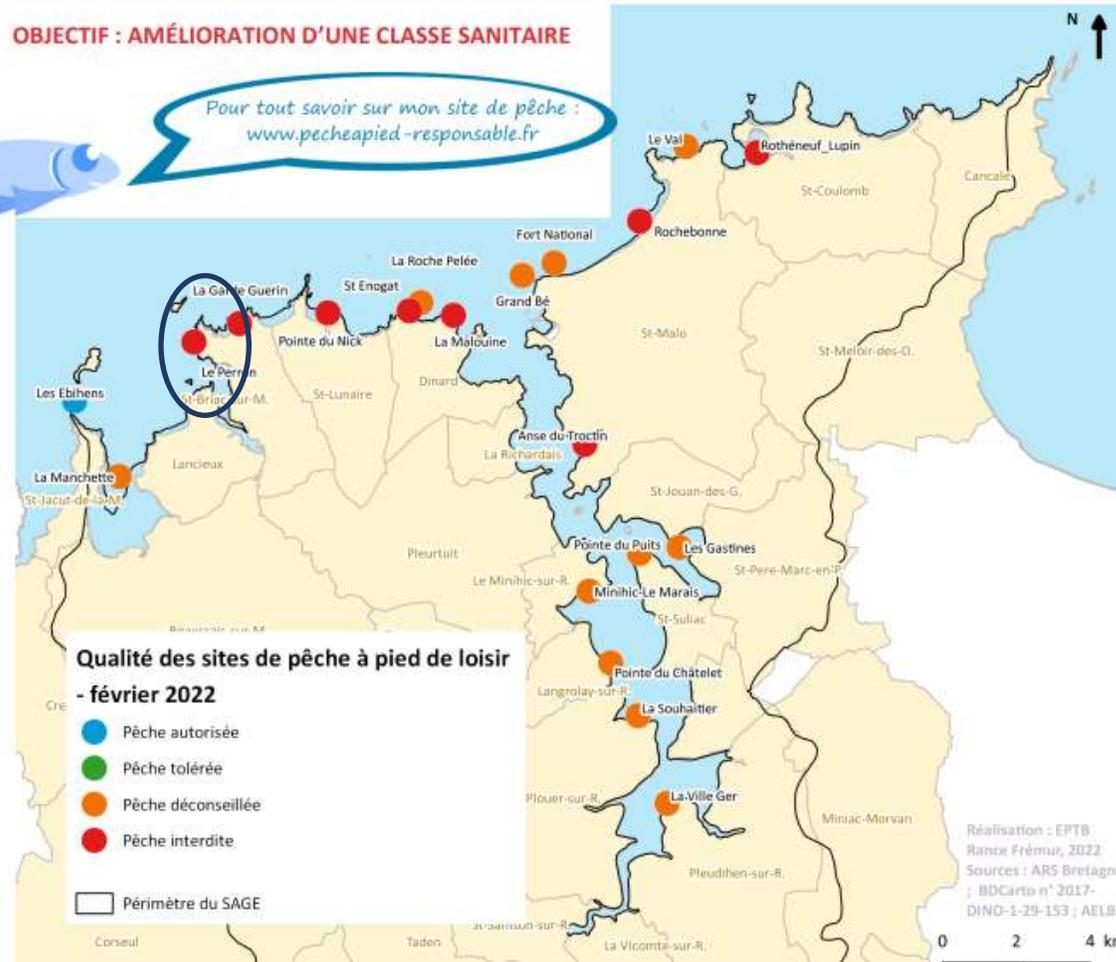
Seul un site est autorisé à la pêche à pied de loisir. Pour tous les autres, la pêche à pied de loisir des coquillages est déconseillée voire interdite.

Sur ce territoire touristique, où l'opportunité de pêche à pied de loisir est attendue, cela prouve qu'il est nécessaire de poursuivre les efforts d'amélioration de la qualité de l'eau !



OBJECTIF : AMÉLIORATION D'UNE CLASSE SANITAIRE

Pour tout savoir sur mon site de pêche : www.pecheapied-responsable.fr



PECHE à PIED interdite par arrêté municipal depuis 21 Août 2014

INFORMATION SANITAIRE : PECHE A PIED RECREATIVE DES COQUILLAGES



Pôle Santé Environnement

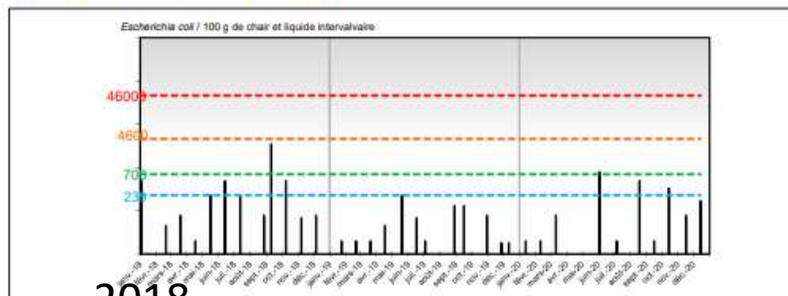
Commune : SAINT-BRIAC
Lieu : Le Perron
Coquillage suivi : Moules (*Mytilus galloprovincialis*)



Localisation / Environnement

Ce point est situé en face de l'île du Perron, au pied du golf de Saint-Briac. La plage du Perron est bien fréquentée en été. Ce point subit les influences directes du Frémur et d'une partie de l'agglomération de Saint Briac. La pêche à pied y est interdite par arrêté municipal du 21 août 2014.

Evolution des résultats d'analyses bactériologiques



2018

Tableau de répartition des résultats

Paramètre	Escherichia coli / 100 g de chair et liquide intervalvaire				
	< 230	230 et < 700	700 et < 4600	4600 et < 46000	>= 46000
Classes	BONNE	MOYENNE	MEDIOCRE	MAUVAISE	TRES MAUVAISE
Résultats	27	5	2	0	0
Fréquences	79,4%	14,7%	5,9%	0,0%	0,0%

Conclusion

Les coquillages prélevés sur ce site présentent une qualité bactériologique fluctuante plutôt moyenne. La consommation de coquillage ne peut être considérée comme en permanence sans risque pour la santé. La cuisson est un moyen de réduire significativement le risque sanitaire. La pêche à pied récréative de coquillages reste interdite par arrêté municipal.

INFORMATION SANITAIRE : PECHE A PIED RECREATIVE DES COQUILLAGES



Pôle Santé Environnement

Commune : SAINT-BRIAC
Lieu : La Garde Guérin
Coquillage suivi : Moules (*Mytilus galloprovincialis*)



Localisation / Environnement

Ce point est situé entre l'île de la Dame Jouanne et la pointe de la Garde Guérin, en contrebas du terrain de golf. Aucun rejet ne se trouve à proximité immédiate. A titre de précaution la pêche à pied y est interdite par arrêté municipal du 21 août 2014.

Evolution des résultats d'analyses bactériologiques

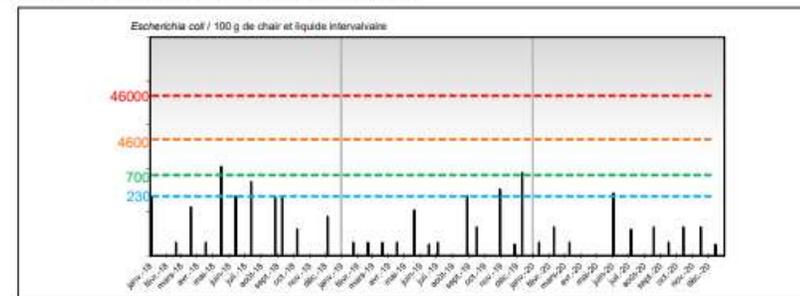


Tableau de répartition des résultats

Paramètre	Escherichia coli / 100 g de chair et liquide intervalvaire				
	< 230	230 et < 700	700 et < 4600	4600 et < 46000	>= 46000
Classes	BONNE	MOYENNE	MEDIOCRE	MAUVAISE	TRES MAUVAISE
Résultats	29	3	2	0	0
Fréquences	85,3%	8,8%	5,9%	0,0%	0,0%

Conclusion

Ce gisement présente une qualité sanitaire moyenne. Une tendance à l'amélioration est observée depuis 2015. La consommation de coquillage ne peut être considérée comme en permanence sans risque pour la santé. La cuisson est un moyen de réduire significativement le risque sanitaire. La pêche à pied de coquillages reste néanmoins interdite par arrêté municipal.

Réduire les pollutions locales

- L'eau
 - Eviter les rejets en mer des macro déchets et des polluants
 - Eviter les rejets non autorisés dans les réseaux de collecte des eaux pluviales
 - ...
- Les déchets
 - Sensibiliser à la réduction des déchets
 - Améliorer la gestion des dépôts de déchets sur les sites publics (plages, parking, voiries ...)
 - Signature de la charte des plages sans déchets plastiques : 15 engagements sur la sensibilisation, le ramassage et la prévention (conseil municipal du 27 nov 2023)
 - ...
- Les sols
 - Développer des actions de sensibilisation sur l'abus d'utilisation de produits phytosanitaires
 - ...



Réduire les pollutions locales

- L'air
 - Chauffage /énergie => actions à définir en lien avec le PCAET
 - Déplacements => actions à définir en lien avec le PCAET
 - ...
- Les paysages
 - L'entretien des sentiers et des points de vue => à organiser en lien avec le Département
 - Les paysages urbains => Analyser le PLU et éventuellement l'adapter au regard de la transition énergétique
 - L'éclairage urbain => adapter les équipements et leur mise en œuvre
 - ...
- Le bruit à terre et en mer
 - => Saint Briac est évoqué pour développer une trame blanche : à étudier avec l'atlas de la biodiversité
 - ...



ercle des Amis de Saint-Briac et de la Côte d'Émeraude



Démarche prospective *Saint Briac*
sur-mer

Que proposons nous?